

Gendering & Mautienne Prod



**Quoi !**  
**Les Genevoises veulent voter ?!**



# Quoi ! Les Genevoises veulent voter ?!

Dessins & graphisme

**FRANCOISE MAURER ETIENNE**

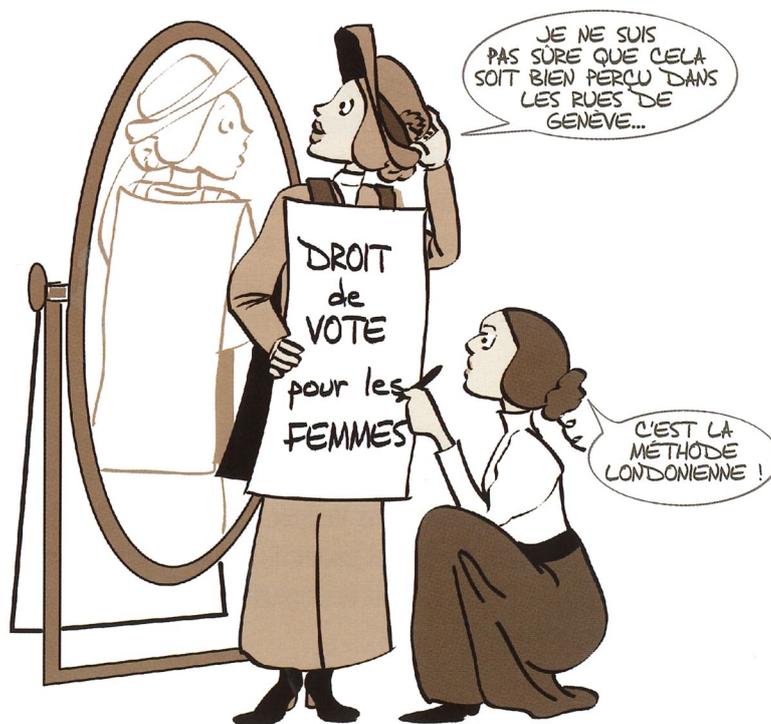
Concept et recherches

**ANNE SATURNO**

**FRANCESCA MARINONI**

**VALERIE HUBER**

**NATHALIE MONBARON**



## Le suffrage féminin change la vie

J'ai eu vingt ans en 1960. Comme mon frère, en devenant majeure, j'ai commencé à exprimer mes convictions politiques à l'aide d'un bulletin de vote.

La première fois que je me suis rendue dans un bureau de vote, non comme petite fille accompagnant son père mais comme citoyenne, c'était en compagnie de ma mère. Pour elle aussi, à 55 ans, c'était une première. Enfin, notre opinion comptait! Mieux, elle était sollicitée! Nous en étions, toutes les deux, émues aux larmes. Une revendication séculaire venait d'aboutir, partiellement encore il est vrai. Ce même jour, en effet, des questions concernaient la Confédération et non la seule République et Canton de Genève. Sur ces sujets, nous n'avions pas le droit de nous exprimer. Il me faudra encore attendre onze ans pour devenir citoyenne suisse à part entière. Quant à ma mère, elle est morte sans avoir reçu cette reconnaissance de son intelligence, de ses talents d'éducatrice, de son expérience professionnelle, de ses compétences sociales. Sa patrie l'aura privée tout au long de sa vie du droit de vote et d'éligibilité, la traitant à l'instar des enfants, des criminels, des personnes incapables de discernement et des étrangers.

Dès mon enfance, j'ai ressenti cette privation des droits civiques comme une injustice, un gaspillage impardonnable de talents. J'ai suivi avec passion les diverses phases de la bataille pour y mettre fin, humiliée par les arguments des opposants, les mêmes depuis plus d'un siècle: les femmes, ces êtres influençables et irrationnels, allaient perdre leur féminité en s'aventurant sur le terrain public. Je me souviens de ce député valaisan qui osa dire que la place des femmes est à la cuisine comme la place des vaches est à l'étable. J'ai encore en mémoire ces affiches qui montraient une virago haranguant les foules ou un berceau renversé dans une chambre en désordre, parce que maman se mêlait de politique.

Cette longue bataille ne doit pas être oubliée sous prétexte qu'elle a finalement abouti. D'abord, par reconnaissance envers celles et ceux qui, infatigablement et malgré les échecs, ont poursuivi la lutte. Il leur en a fallu, du courage, pour affronter les préjugés et finalement convaincre une majorité de citoyens mâles. Hommage donc, aux suffragettes tant décriées et à leurs alliés masculins. Une autre raison, plus impérative encore, donne toute son actualité à cette histoire: la conquête des droits civiques des femmes devait permettre de mettre un terme aux autres discriminations qu'elles subissaient, dans la vie professionnelle et familiale. C'est grâce au suffrage féminin que le droit matrimonial a été réformé, ce droit matrimonial qui faisait du mari le chef de l'union conjugale. C'est grâce à lui que le droit du divorce a été modifié, ce droit qui privait la femme de toute pension alimentaire si elle avait désobéi à son époux. C'est grâce au suffrage féminin que le principe de l'égalité du salaire pour un travail de valeur égale a été inscrit dans la Constitution suisse et que le congé maternité a vu le jour. Et si certains votes dans le domaine de la protection de l'environnement ont abouti, c'est grâce à une majorité de voix féminines.

Le bulletin de vote est un instrument. Il ne s'use que si l'on ne s'en sert pas. Or, il reste encore beaucoup à faire pour que les hommes et les femmes partagent, dans la vie quotidienne, les responsabilités et les chances, pour que l'égalité soit inscrite dans les faits et pas seulement dans le droit. La bande dessinée qui retrace l'histoire de l'obtention des droits politiques des Genevoises, donne aux jeunes de ce canton le mode d'emploi de l'engagement militant. Endurance, imagination, force de conviction, voilà les ingrédients de toutes les actions qui visent à faire évoluer les mentalités et à améliorer la vie en société.

Ruth Dreifuss

*ancienne Conseillère fédérale*

*première femme Présidente de la Confédération suisse*

## Avertissement

Cette bande dessinée est le fruit d'une recherche historique et didactique qui a principalement pour but de raconter aux élèves du post-obligatoire, et à toute personne non spécialiste, l'histoire de l'acquisition du droit de vote des femmes à Genève. Cette histoire locale est tout particulièrement intéressante parce qu'elle met en scène à la fois des mouvements sociaux, des stratégies politiques et des changements de mentalité et d'organisation sociale. Très largement méconnue, elle suscite pourtant une question aussitôt qu'on l'aborde: pourquoi les Genevoises ont-elles obtenu le droit de vote si tard? C'est à cette question que la BD *Quoi? Les Genevoises veulent voter?!* de Gendering essaie de répondre.

Avant de se plonger dans l'histoire de la situation genevoise (partie 3), il semblait nécessaire d'introduire - ou de rappeler - quelques notions relatives au système politique suisse (partie 2). Par ailleurs, puisqu'il est impossible de comprendre cet événement historique sans en connaître le contexte, il a paru indispensable de faire un bref parcours historique sur la condition des femmes pour, d'une part, apporter quelques éléments du contexte large et, d'autre part, présenter quelques notions fondamentales en histoire des femmes. C'est pourquoi la première partie, qui commence à la préhistoire, procède à un grand zoom dans le temps et dans l'espace jusqu'à aboutir en Suisse au XXème siècle.

« Tant Pis ! Ne perdons pas courage, continuons à semer des graines suffragistes, elles finiront par germer. Nous ne jouirons peut-être pas, nous, les plus de 60 ans, du fruit de notre labeur, qu'importe si les générations à venir en profitent. »

*(lettre d'une femme à Emilie Gourd, datée du 4 décembre 1940  
Archives privées 100.5.3 Correspondance (1940-1945))*

# CONDITION DES FEMMES À TRAVERS LES ÂGES

## PREHISTOIRE

La préhistoire peut être divisée en deux périodes plus ou moins distinctes:

Durant le paléolithique et la révolution néolithique, les femmes cueillaient, tissaient et filaient tout en faisant ce qu'on attendait d'elles: des enfants.

La 2<sup>ème</sup> révolution néolithique a marqué la différenciation des rôles, notamment à travers la découverte de l'agriculture par les hommes et le début de la propriété.

Avant Jésus-Christ, femmes et hommes tenaient déjà des rôles différents...

FEMME, PAS MUSCLES,  
TOI GARDER GROTTE, FEU,  
GOSSES ET TAIS-TOI.  
MOI HOMME FORT ALLER  
CHASSER !



## ROME ANTIQUE

La femme, matrone et mère de famille, est vénérée et respectée.

*"La domina dans le domus"*

Contrairement à la civilisation grecque, elle est admise dans les théâtres et les fêtes.

Le mariage est la clé d'accès pour la femme à tous les droits de son mari, mais il lui est interdite l'infidélité sexuelle:

*"Là où tu es le maître, je vais être la maîtresse"*

... mais différent signifie-t-il inégalitaire ?

DIVINA DOMINA, OCCUPE-TOI  
DES ESCLAVOUS, DES PETITOUS  
ET TAIS-TOI ! JE VAIS FAIRE  
LA PEAU AUX BARBARES !



FAIS DONC  
LÀ OÙ TU ES LE  
MAÎTRE, JE VAIS ÊTRE  
LA MAÎTRESSE !

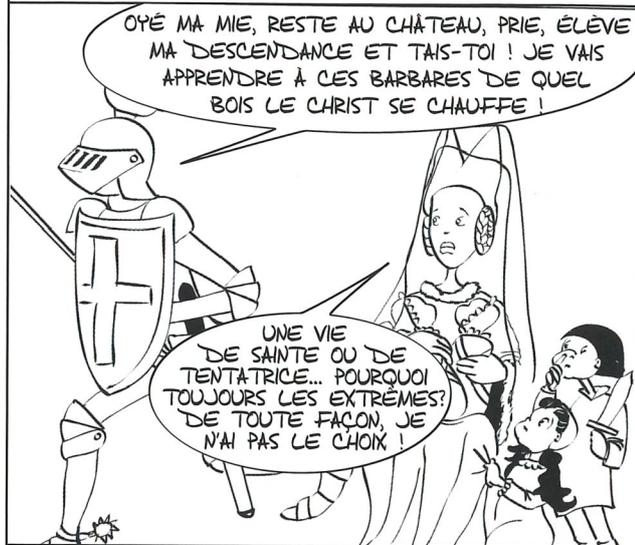
## Moyen-Âge

La structure familiale médiévale est patriarcale. Le mari détient les pleins pouvoirs au sein de sa famille.

L'Église, omniprésente et omnipuissante, joue un rôle prépondérant notamment dans la vie des femmes, puisque seule l'éducation religieuse leur est accessible.

Il leur est inculqué et il est communément admis par tous que la sexualité n'est permise que dans le cadre des liens sacrés du mariage et dans un but de procréation.

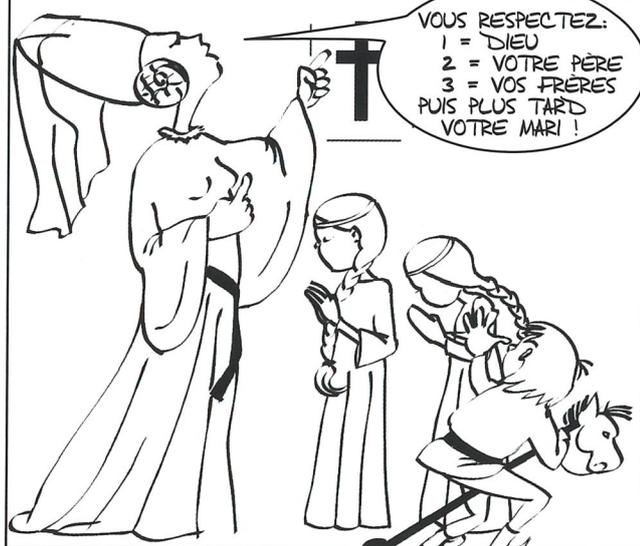
Puis l'éducation judéo-chrétienne ramena les femmes à un rang inférieur par rapport aux hommes.



L'Église toute puissante dicte la conduite des femmes.



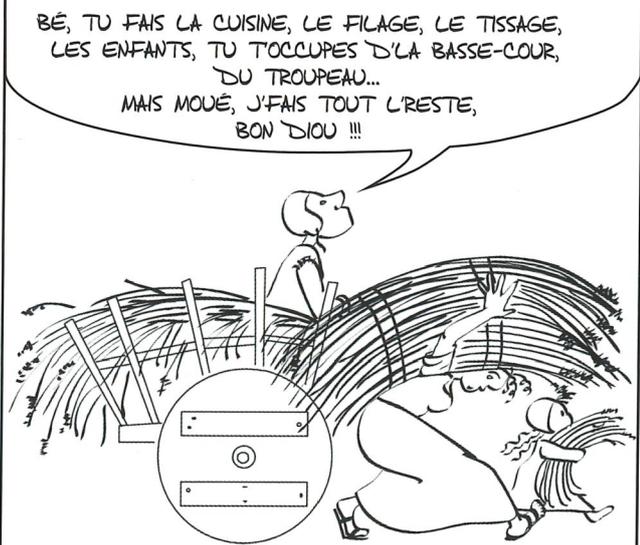
Dans la noblesse, on inculque aux filles les bonnes manières.



Dans la bourgeoisie, les hommes et les femmes travaillent dans une "bonne entente".



Et dans la paysannerie...



## Grands Siècles

La Renaissance et le 17<sup>ème</sup> siècle sont empreints encore et encore du patriarcat, dont les fondements reposent en partie sur le droit romain. A part pour quelques élites, l'idéologie bourgeoise montante confine toujours plus la femme à son foyer. Son instruction est pratiquement inexistante. Seules sa dot et ses facultés reproductrices lui confèrent une certaine valeur.

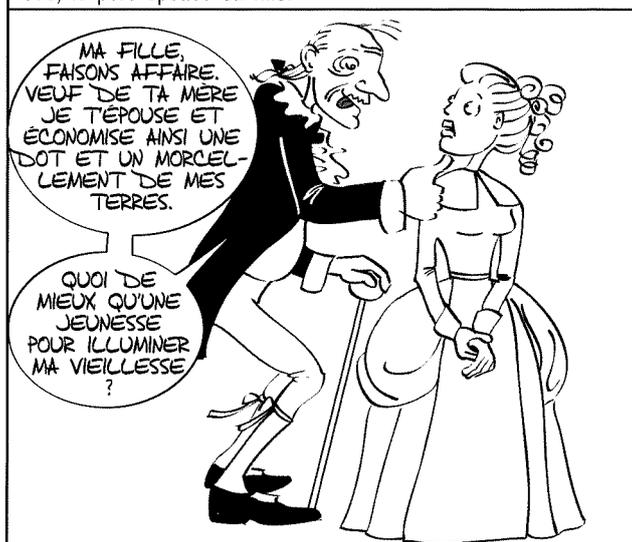
L'économie de l'Ancien Régime est une économie protoindustrielle, qui repose sur la production familiale. À domicile, hommes et femmes sont présents dans les mêmes espaces, mais n'ont pas pour autant les mêmes devoirs. La division des tâches est sexuée.



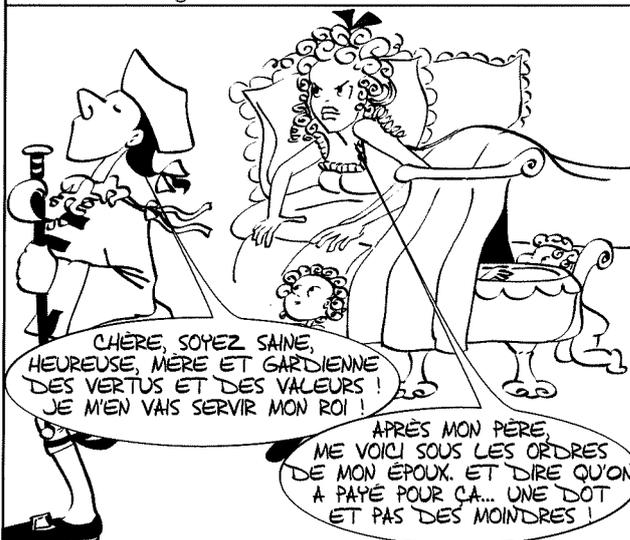
La dot est une indemnisation du mari pour le choix de son épouse...



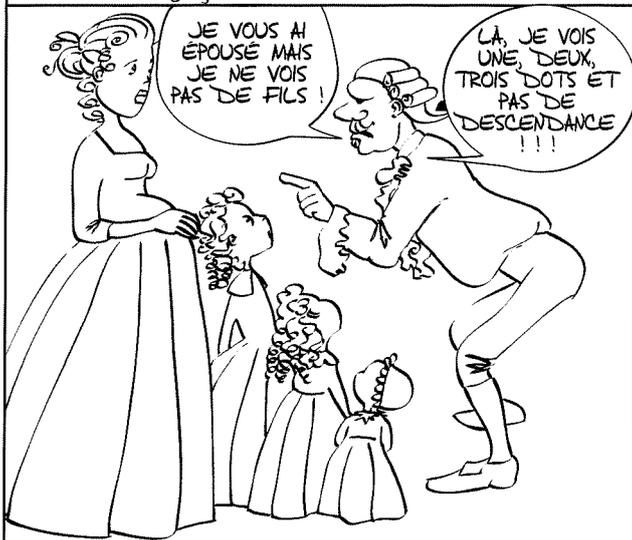
... mais pas question de parler d'amour. Même, dans certains cas, le père épouse sa fille.



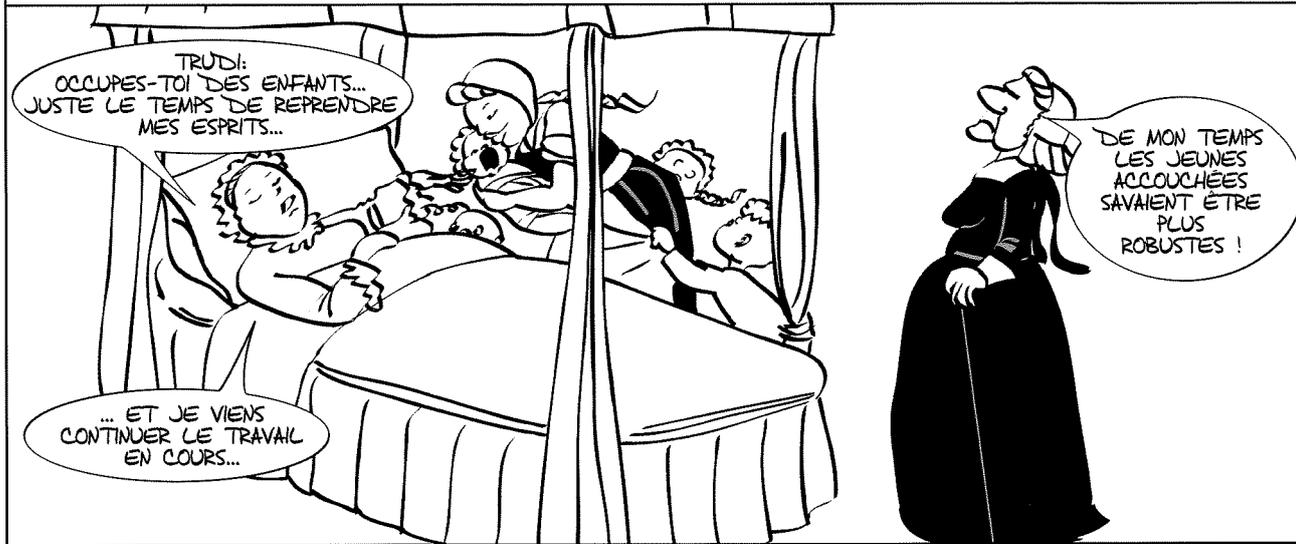
La femme, l'épouse, est au service de son époux. C'est sa légitimité.



Son rôle est d'assumer la descendance de la lignée en faisant des garçons.



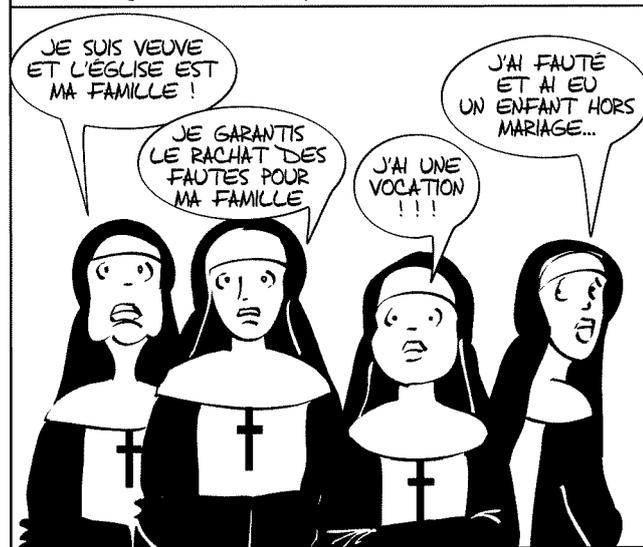
Dans l'économie urbaine et marchande, l'épouse est très active. Elle emploie donc une jeune femme célibataire pour les tâches domestiques.



Puis, les filles de "bonne famille" sont éduquées au couvent jusqu'à leurs fiançailles.



Un couvent qui est également le refuge des femmes désignées indésirables par la société.



La mode des "salons" permet à certaines femmes de s'exprimer, d'être des égéries.



Quant à la paysannerie...



## Révolution Française (1789 - 1799)

Le 26 août 1789 voit le jour de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, véritable texte fondateur de la démocratie en France. «*Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits*»... Mais quid des femmes ? Cette déclaration est d'autant plus paradoxale que prônant l'égalité et l'universalité des droits, elle exclut néanmoins la moitié de la population. Une population qui fut active au sein des mouvements révolutionnaires.

La Révolution améliora cependant partiellement la condition des femmes : reconnaissance civile, droit au divorce, égalité successorale... mais que pour un court instant...



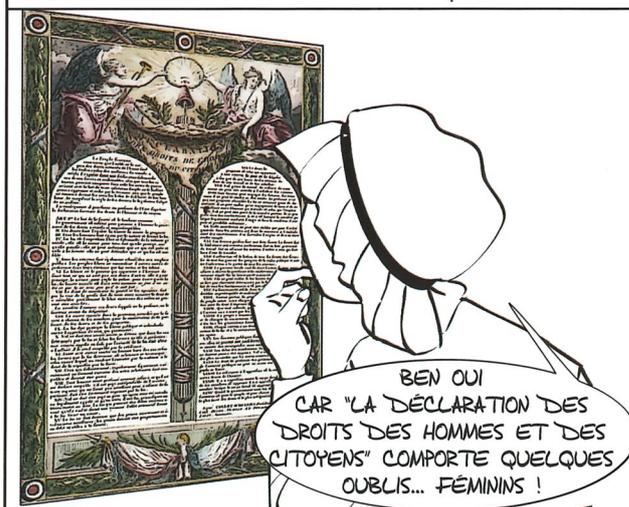
Exclues des organisations révolutionnaires, les citoyennes achèvent leur éducation politique dans les tribunes révolutionnaires tout en tricotant...



... et soutiennent activement la révolution en entretenant une agitation populaire permanente.



En 1791, Olympe de Gouges proposa un pastiche critique, «*la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*». Une tentative de remédier à un «oubli» historique.



Quant à la paysannerie...



# XIX<sup>ème</sup> SIÈCLE (Partie I)

Au 19<sup>ème</sup> siècle, la société est une société masculine enfermant les femmes dans des contraintes physiques et morales de plus en plus fortes. Toutefois, leur condition diffère grandement selon la classe sociale.

L'idéologie des mères au foyer traverse toutes les classes sociales, même si dans les classes basses on ne peut pas se le permettre. L'idéologie de la femme éducatrice est surtout présente dans la bourgeoisie, éveillant chez certaines un désir d'apprendre et de s'instruire.

Dans les milieux prolétaires, les femmes travaillent en grande majorité dans la domesticité ou font des ménages.

Les quelques acquis des femmes durant la révolution furent vite balayés par le code napoléonien.



Le discours médical justifie la place et le rôle des femmes par leur nature "particulière".



Elles font la mode qui joue sur la fragilité féminine, quitte à souffrir dans un corset serré.



Exploitation des domestiques plus ou moins tenues de rester célibataires.



Exploitation de la main d'oeuvre féminine provenant souvent de la campagne.



## XIX<sup>e</sup> SIÈCLE (Partie II)

Le dernier tiers du 19<sup>ème</sup> siècle est caractérisé par l'intensification de l'industrialisation et une division toujours plus marquée entre sphère privée et sphère publique.

Les femmes des classes populaires doivent de plus en plus travailler en usine et représentent une main d'œuvre bon marché et facilement exploitable.

L'enseignement secondaire s'ouvre peu à peu aux jeunes filles. Les femmes devant subvenir à leurs besoins et dotées d'un peu d'instruction, peuvent devenir maîtresse d'école primaire, une des rares "carrières" ouvertes aux femmes de la bourgeoisie, tout comme celle de religieuse, les deux impliquant généralement le célibat.

Petit à petit, les ateliers familiaux de la classe moyenne disparaissent...



Au profit du travail en usine dont la gestion est "paternaliste".



Dans ces manufactures, pour le même travail les femmes sont nettement moins payées.



Un mouvement défendant les droits de la femme apparaît.



Et dans le monde paysan...



# 1<sup>er</sup> GUERRE MONDIALE

(1914-1918)

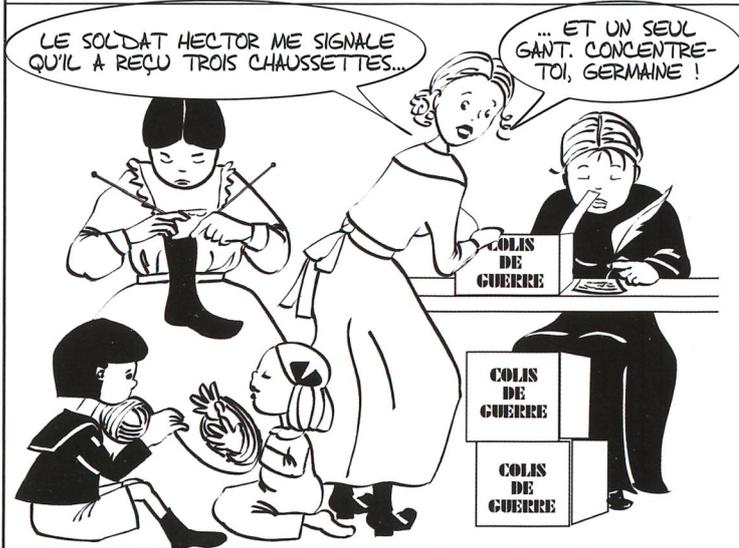
Les femmes travaillent en très grand nombre dans les usines d'armement pour remplacer les hommes partis à la guerre. Toutefois, malgré le côté inédit de cette situation qui donne aux femmes la possibilité d'accéder à des emplois et à des tâches traditionnellement réservés aux hommes, elles ne reçoivent pas pour autant le même salaire et demeurent souvent cantonnées aux tâches subalternes.

Des grèves surgissent pour exprimer leur mécontentement vis-à-vis de cette exploitation au nom de la patrie. Elles obtiennent gain de cause, non pas parce que leurs revendications sont justifiées, mais parce que le fruit de leur travail se traduit par des profits importants.

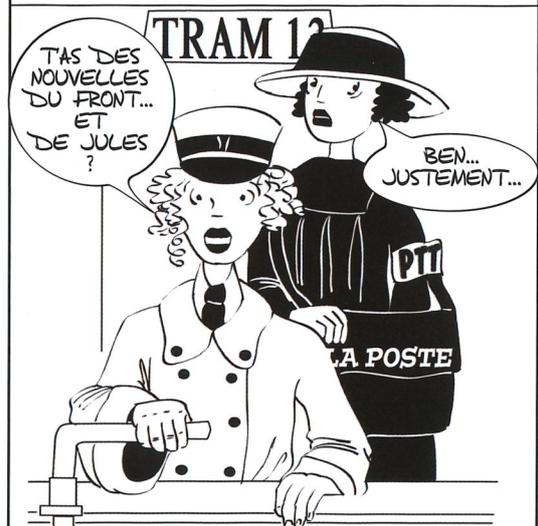
Durant cette période difficile, il faut souligner le dévouement des infirmières qui ont soigné les soldats blessés dans les hôpitaux de guerre et les maisons de convalescence.



La compassion des "marraines de guerre" qui écrivaient et envoyaient des colis aux soldats au front.



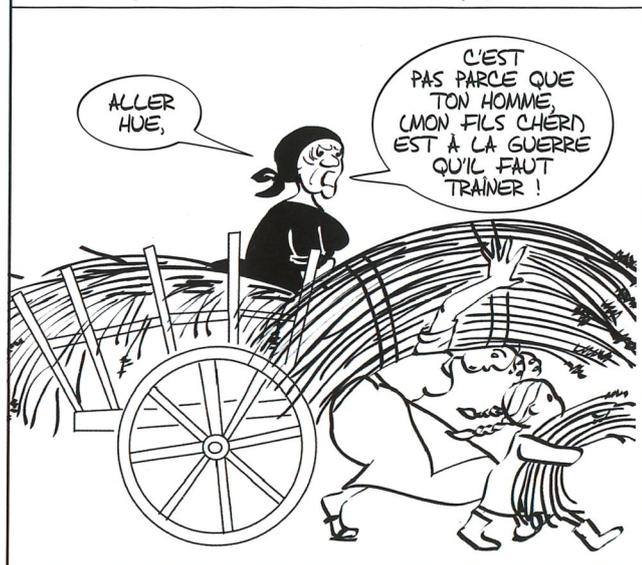
Le courage aussi des femmes des villes qui ont remplacé les hommes, distribuant le courrier, conduisant les tramways, etc. !



La ténacité des "munitionnettes" travaillant plus de 10h par jour dans les usines d'armement.



Et la persévérance des femmes des campagnes !



## ENTRE-DEUX-GUERRES (1<sup>ÈRE</sup> PARTIE)

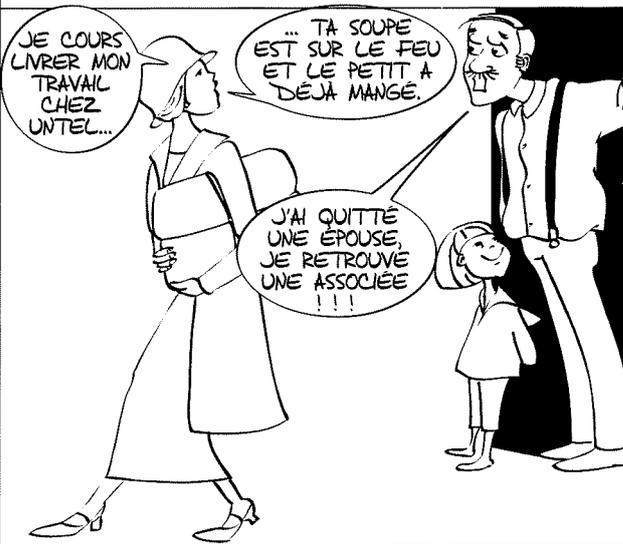
Après la guerre, les femmes sont rappelées à leur foyer pour laisser la place aux soldats rentrés du front. Un retour dans la sphère privée pour réaliser des tâches non rémunérées qui s'avère d'autant plus difficile pour les veuves de guerre que leurs pensions sont peu élevées voire inexistantes.

Il faudra toutefois attendre plusieurs décennies pour que ces signes annonciateurs d'une libération sexuelle des femmes aient réellement des effets.

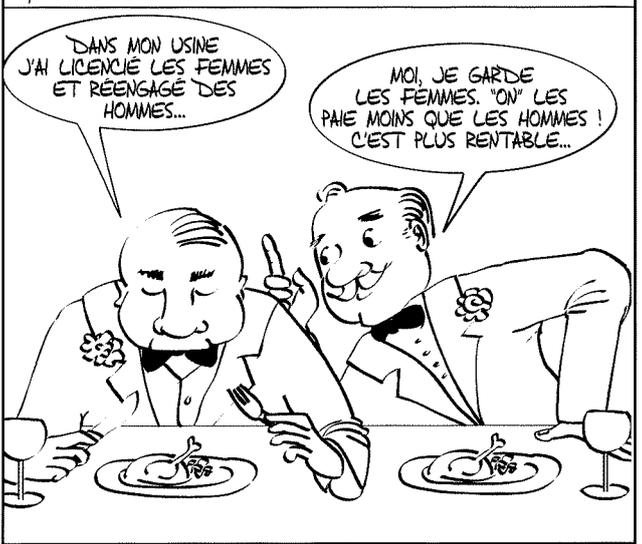
Au front, les échos des changements de mentalité et d'habitudes des femmes parviennent grâce aux journaux.



Les femmes ont eu l'occasion de prouver qu'elles étaient capables d'occuper les mêmes postes que les hommes et devenir indépendantes.



Avec la démobilisation, les femmes doivent souvent "rendre" leur place de travail aux hommes.



Les femmes changent leur habillement. Fini, les corsets ! Les vêtements deviennent pratiques.



Mais même si elles donnaient l'air d'être émancipées, concrètement, les femmes n'obtinrent aucun droit civique.



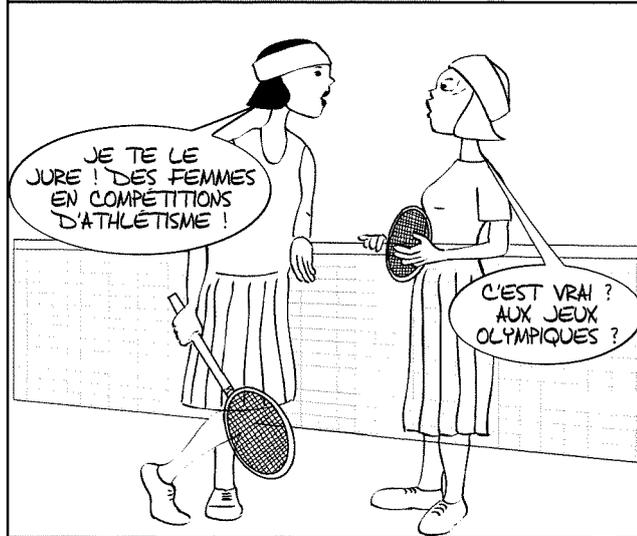
# ENTRE-DEUX-GUERRES

## (2<sup>ème</sup> PARTIE)

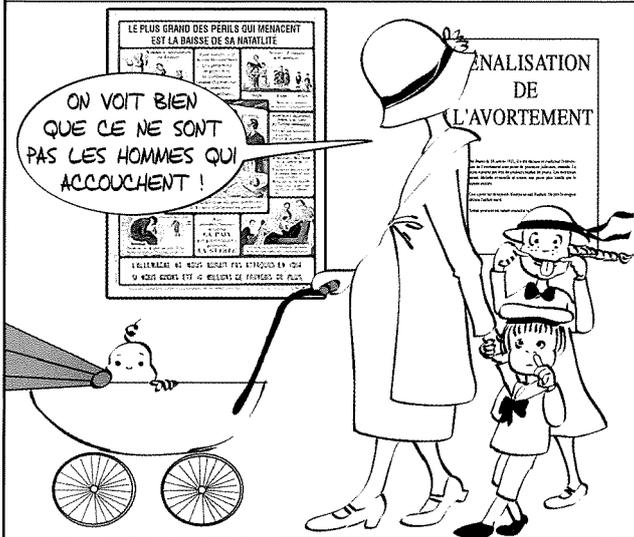
A partir des années 1930, les signes avant-coureurs d'une émancipation féminine s'estompent derrière un discours médical, sanitaire et nataliste, portant sur l'élevage et l'éducation des enfants. Au nom de leur santé et de leur bien être, il devient d'autant plus conseillé et justifié que les femmes restent au foyer et renoncent à travailler. Leur rôle demeure ainsi ancré dans la tradition.

Pourtant, entre un idéal construit par les hommes et la réalité des femmes, il existe un véritable fossé. En effet, certaines femmes continuent à travailler malgré la propagande familialiste. Mais cela ne concerne pas les classes moyennes et la grande bourgeoisie.

Les femmes libèrent leur corps, s'initient au sport et peuvent participer à des compétitions. Enfin, en 1928:



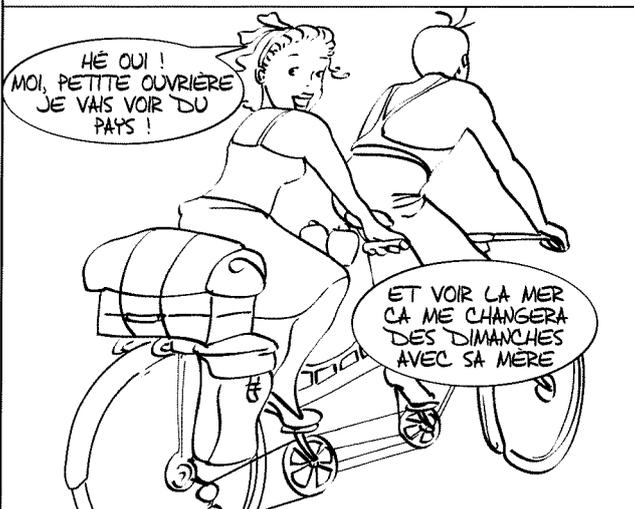
Après les milliers de morts dus à la guerre, les femmes sont "encouragées" à repeupler le pays. La Suisse suit le mouvement.



Vers 1930, avec la montée du fascisme, la propagande idéalise à nouveau la mère dévouée à son foyer.



C'est à cette époque qu'apparaissent les premiers congés payés, la mode du bronzage et le développement du camping... Bref : la démocratisation des loisirs...



Par contre... dans les campagnes...



## 2<sup>ème</sup> GUERRE MONDIALE (1939-1945)

On dit souvent que la guerre a un effet émancipateur pour les femmes, dans la mesure où elles occupent les places de travail des hommes partis au front.

Cette thèse est cependant contestable puisqu'une fois la guerre finie, les femmes sont contraintes de retourner à leurs casseroles.

Avec la mobilisation générale, les hommes sont à nouveau partis pour la guerre.



La pénurie de denrées alimentaires entraîne l'instauration de tickets de rationnement et change les habitudes alimentaires.



A nouveau, les femmes remplacent les hommes à l'usine. Avec peu de moyens, les femmes s'organisent dans la débrouille !



Bien que exclues des postes de combat, les femmes purent servir l'armée.



Et dans les campagnes, certaines n'hésitent pas à s'engager dans la résistance... Tout comme en ville !



## ET APRÈS...

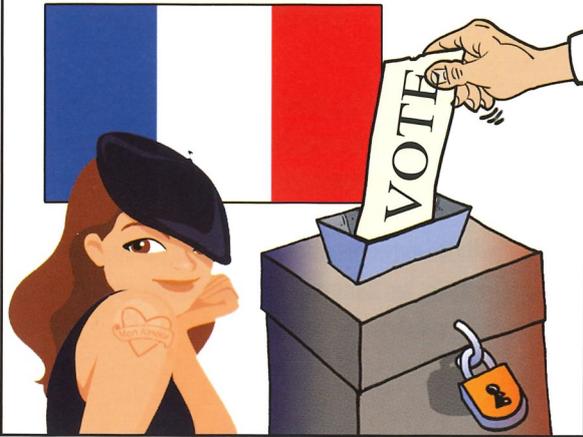
Les femmes ont su prouver à travers les âges qu'elles étaient tout aussi capables que les hommes. Enfin, quand on leur en a laissé la possibilité.

Deux guerres durant lesquelles, sans leur aide, l'histoire n'aurait pas été ce qu'elle est. Ainsi, pour les remercier de leur effort et leur contribution... certains pays leur accordèrent le droit de vote.

Un premier pas vers l'égalité...

A la fin de la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale et au vu de tous les services que les femmes avaient rendus à la patrie...

La France accorda le droit de vote aux femmes  
le 20 avril 1944



Mais, bien avant, en 1918,  
les Anglaises avaient obtenu ce droit.



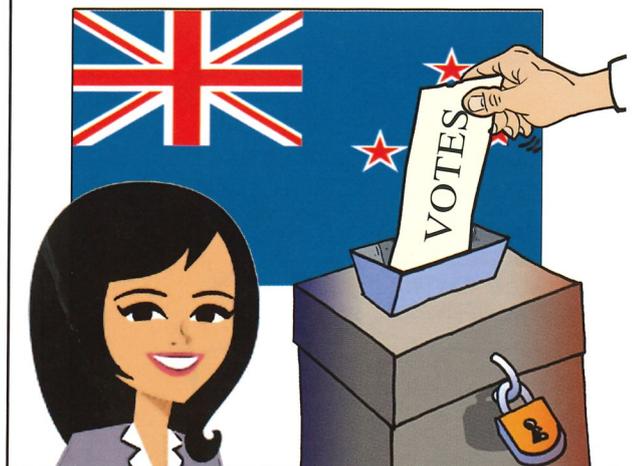
Et l'année suivante, en 1919,  
les Allemandes purent aller aux urnes !



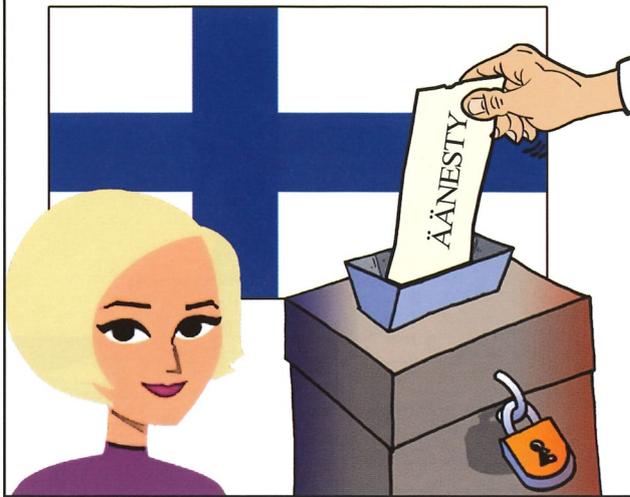
En 1946, les Italiens approuvèrent le droit de vote aux femmes.



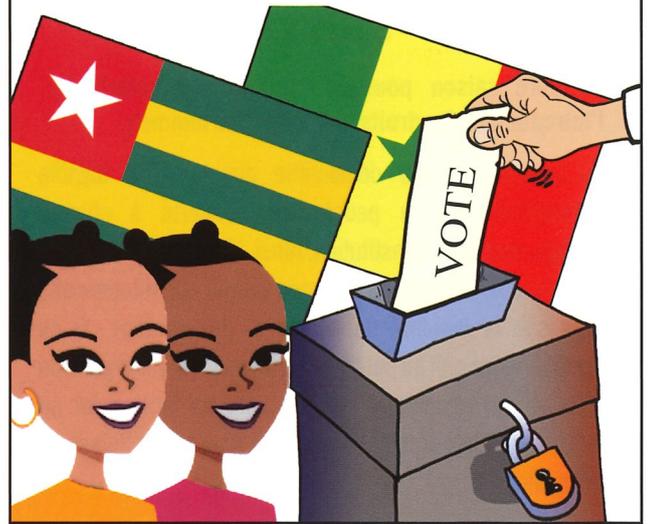
Mais le premier pays au monde à avoir accordé le droit de vote aux femmes est la Nouvelle-Zélande en 1893



Le premier pays d'Europe à avoir accordé le droit de vote aux femmes est la Finlande en 1906.



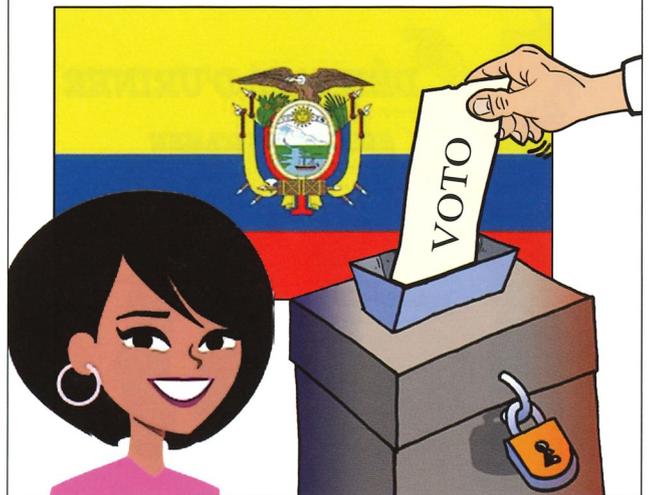
Les premiers pays d'Afrique sont le Togo et le Sénégal en 1945.



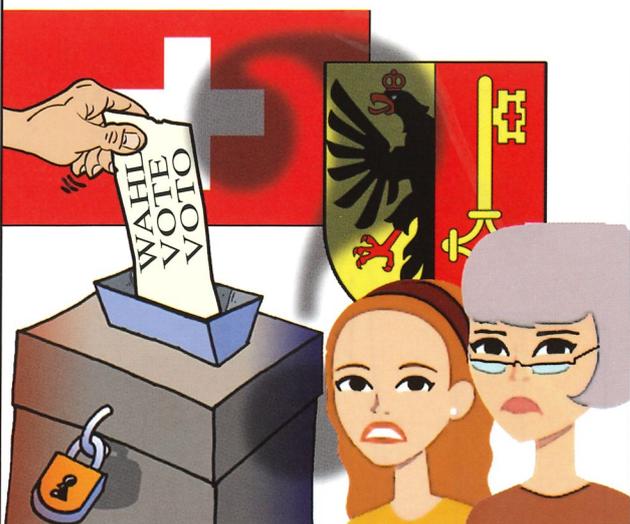
Le premier pays d'Asie est la Fédération de Russie en 1918.



Le premier pays d'Amérique latine est l'Équateur en 1929.



**QU'EN EST-IL DE LA SUISSE ET DE GENÈVE ?**



Alors qu'au niveau cantonal et communal les femmes genevoises ont obtenu les droits politiques en 1960, au niveau fédéral ces mêmes droits ont été accordés en 1971.

**Pourquoi si tard ?**

Deux explications possibles :

1. Le système de démocratie directe
2. Les préjugés et les stéréotypes de sexe construits et reproduits à travers les siècles

## LE SYSTÈME POLITIQUE SUISSE

La 1ère raison pouvant expliquer le retard de l'introduction des droits politiques des femmes:

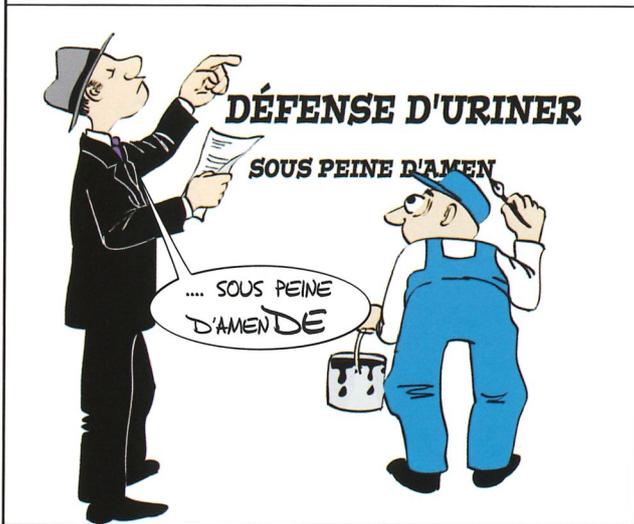
La Suisse est une démocratie directe. Cela signifie notamment que le peuple est concerté à chaque changement de la Constitution. Ainsi, l'introduction du droit de vote des femmes en tant que norme constitutionnelle nécessite la majorité du peuple et des cantons. Si ce système reconnaît au peuple le statut de véritable organe de l'Etat, il est néanmoins critiqué pour sa lenteur (et sa pesanteur). Ceci explique en partie le retard de la Suisse en la matière.

**LE POUVOIR LÉGISLATIF** établit les lois. Au niveau fédéral il est représenté par l'Assemblée fédérale et au niveau cantonal par le Grand Conseil.



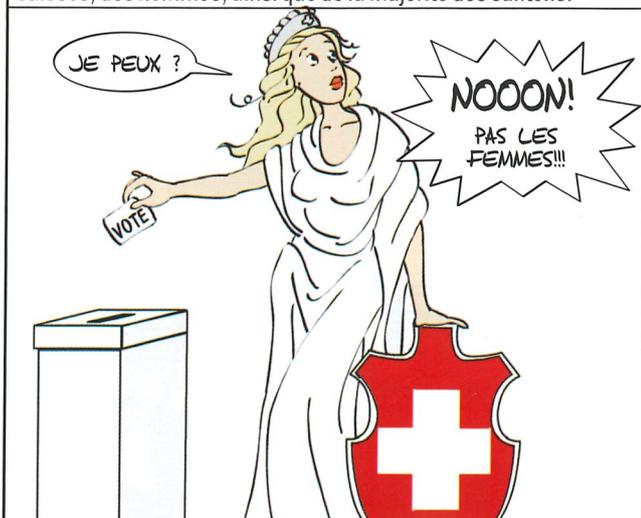
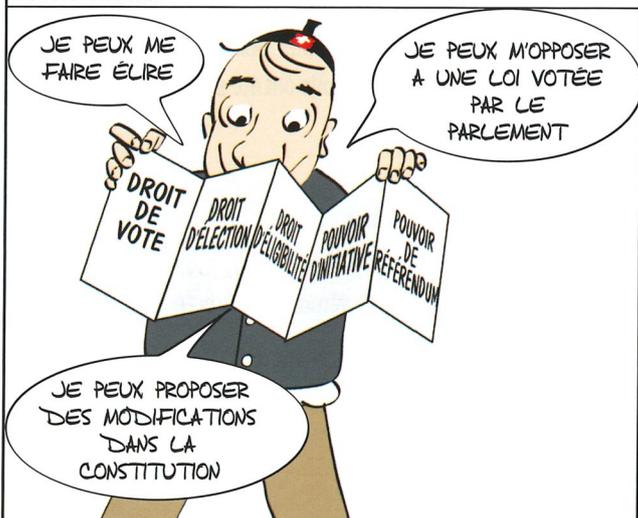
**LE POUVOIR EXÉCUTIF** applique les lois. Il est représenté au niveau fédéral par le Conseil fédéral et au niveau cantonal par le Conseil d'Etat.

**LE POUVOIR JUDICIAIRE** vérifie que les lois sont bien appliquées. Il est représenté au niveau fédéral par le Tribunal fédéral et au niveau cantonal par les Tribunaux cantonaux et de districts.



**LE POUVOIR DU PEUPLE** est constitué par le droit d'élection, le droit d'éligibilité, le pouvoir de lancer des initiatives et le pouvoir de référendum.

L'introduction du suffrage féminin au niveau fédéral dépendait donc de la majorité des votes des citoyens suisses, des hommes, ainsi que de la majorité des cantons.



## DROITS POLITIQUES FONDAMENTAUX ET MOYENS D'ACTION

En Suisse, les libertés individuelles, telles que la liberté de réunion et la liberté d'association, apparaissent dans la Constitution de 1798.

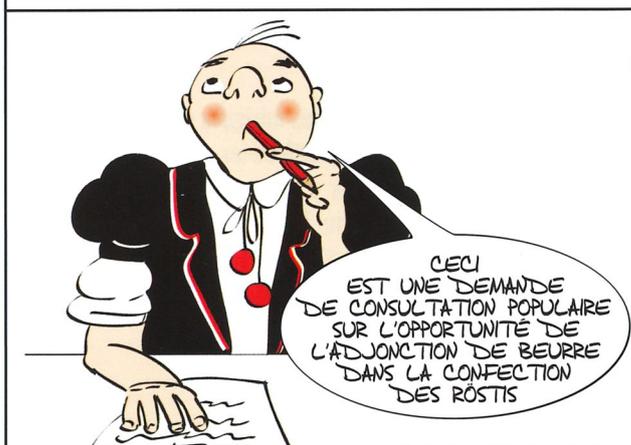
Les droits politiques fondamentaux en Suisse sont le droit de vote, d'élection, le droit d'éligibilité, de référendum et d'initiative.

**DROIT D'INITIATIVE:** un comité d'initiative peut proposer une modification partielle ou totale de la Constitution (aux niveaux fédéral et cantonal). Il dépose le projet à la Chancellerie fédérale. L'Administration étudie l'initiative et détermine si elle est recevable. Si elle l'est, le Conseil fédéral est tenu d'organiser une votation populaire. Le Parlement peut proposer un contre-projet à l'initiative. Le citoyen peut accepter ou non l'initiative, de même que le contre-projet (s'il y en a un).

Pour être adoptée, l'initiative doit être acceptée par la majorité du peuple et des cantons, ce qu'on appelle la double majorité.



**DROIT DE RÉFÉRENDUM:** possibilité pour les citoyennes et citoyens de demander une consultation populaire sur un texte législatif voté par le Parlement (aux niveaux fédéral, cantonal et parfois communal) = **possibilité de s'opposer** à une loi votée par le Parlement.



**DROIT DE PÉTITION:** toute personne a le droit d'adresser des pétitions aux autorités. Les autorités doivent en prendre connaissance mais n'ont aucune obligation d'en tenir compte.

Droits particulièrement utiles dans la lutte pour l'obtention du suffrage féminin: **le droit d'initiative et le droit de pétition.**



**LES GROUPES DE PRESSION** qui réunissent des personnes défendant un intérêt particulier, ont différents **moyens d'action:**

- Le lobbying: les membres du groupe tentent d'influencer les élu-e-s par contact direct avec eux. \*

- Le relais direct: lorsque certains membres sont des élu-e-s au Parlement.



\* (Cf. Planche 35 case 4)

- L'initiative ou le référendum.

- La manifestation (pour attirer les médias et sensibiliser le public)



La 2<sup>ème</sup> raison pouvant expliquer le retard de l'introduction des droits politiques des femmes:

### LES STÉRÉOTYPES DE SEXES CONSTRUITS, RECONSTRUITS ET REPRODUITS À TRAVERS LES SIÈCLES.

L'introduction du suffrage féminin à Genève a connu de nombreuses résistances de la part des Genevois, traditionalistes en diable à l'instar du reste de la Suisse, mais aussi de bien des Genevoises.

Les arguments sont divers, mais s'inspirent grandement des représentations traditionnelles et paternalistes des femmes qui ont traversé le temps.

Intériorisées, elles transparaissent notamment dans les débats qui se sont tenus au Grand Conseil genevois portant sur la question des droits politiques des femmes.



Pour l'intérêt de la famille, les femmes doivent rester au foyer.



"Il y aurait de véritables dangers pour elles, dangers pour nous, dangers pour les enfants, dangers pour la famille."

"N'exposons pas la femme à des intrigues dans lesquelles s'imbriquent trop souvent les caractères les mieux trempés, et demandons-lui de conserver son rôle élevé et bienfaisant de gardienne intelligente du foyer, de collaboratrice de l'homme et surtout d'éducatrice."

(Mémorial du Grand Conseil du 2 février 1921)

Le suffrage féminin détruirait les mariages et pousserait au divorce.



"Le suffrage féminin est un véritable danger pour la famille, pour les hommes et pour les femmes."

"Le point de vue qui veut faire des femmes des électrices, voire même des élues, ne leur donnerait pas nécessairement beaucoup plus de droits, mais les exposerait à des promiscuités, à des dangers, à des pratiques dont les hommes qui en connaissent les cotés fâcheux voudraient à tout prix les préserver."

(Mémorial du Grand Conseil du 2 février 1921)

Mieux vaut encourager les femmes dans leurs actions de charité plutôt que leur donner le droit de vote.



“Pour donner cours à leur besoin de dévouement, qu’elles continuent celles qui en ont le temps et la possibilité, de créer des associations, des ligues, des comités où elles joueront le beau rôle auquel elles ont été destinées et où elles pourront toujours davantage mettre en pratique leurs idées, leur besoin d’altruisme, véritable laboratoire d’un féminisme bienfaisant.”

(Mémorial du Grand Conseil du 2 février 1921)

Les femmes sont trop fragiles, elles seraient détruites par les vices de la politique.



“Nous les hommes qui connaissons les compromissions et les nécessités de la politique, nous nous refusons à admettre que nos femmes et nos filles abordent ce terrain fait souvent de boue et d’embûches, dans lequel, avec leur sensibilité, avec leur nervosité, avec leur fragilité et leur cœur qui nous les rendent si captivantes et si chères souvent elles glisseraient d’autant plus bas et d’autant plus facilement et plus fâcheusement encore que nous-mêmes.”

(Mémorial du Grand Conseil du 2 février 1921)

La politique enlèverait aux femmes leur nature féminine.

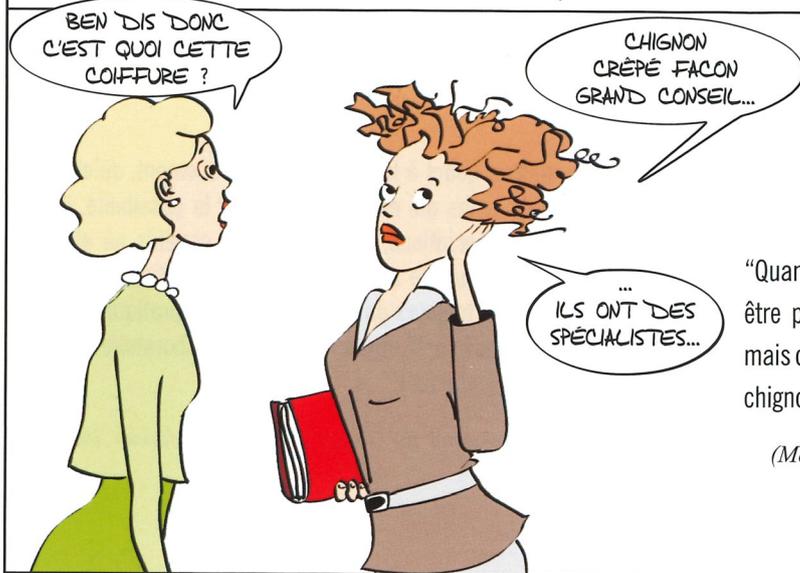


“Je suis de ceux qui proclament l’égalité de la femme, j’irai même dire sa supériorité, dans certains domaines, sur l’homme, mais je suis tout autant convaincu que ses facultés diffèrent des nôtres et doivent s’employer à des buts plus en rapport avec son intelligence et son cœur.

C’est elle qui fait les héros, les prêtres, les artistes dont les œuvres rayonnent à travers les siècles. Et aujourd’hui votre féminisme exagéré méconnaît le rôle véritable de la femme et tend à la rejeter loin de sa voie naturelle et normale !”

(Mémorial du Grand Conseil du 2 février 1921)

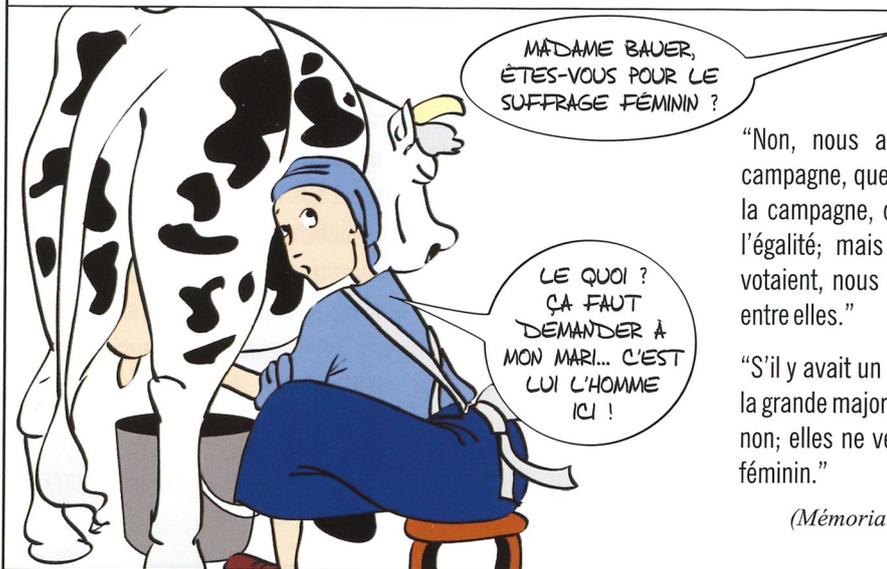
Les hommes risqueraient de devenir des adversaires.



“Quand la femme pourra voter, vous ne verrez peut-être pas des femmes qui s’attraperont le chignon, mais des hommes aussi attraperont les femmes par le chignon”.

(Mémorial du Grand Conseil du 2 février 1921)

Le droit de vote des femmes augmenterait la disparité entre les femmes des villes et celles de la campagne.



“Non, nous avons toujours constaté, nous à la campagne, que la ville avait un avantage sur celle de la campagne, on veut se placer au point de vue de l’égalité; mais à ce point de vue, si les femmes votaient, nous mettrions encore une grande barrière entre elles.”

“S’il y avait un plébiscite, j’ai la ferme conviction que la grande majorité des femmes à la campagne voterait non; elles ne veulent absolument pas de ce suffrage féminin.”

(Mémorial du Grand Conseil du 2 février 1921)

Elles n'en ont pas besoin.



“L’argument selon lequel les femmes ont durant la guerre remplacé avantageusement les hommes dans presque tous les domaines conforte l’idée que les femmes sont arrivées à tout, même dans les pays où le suffrage féminin n’existe pas et en dehors précisément de tous droits politiques.”

(Mémorial du Grand Conseil du 2 février 1921)

Les droits politiques seraient une lourde charge...



“Le droit de vote des femmes, en somme, doublerait le nombre des bulletins sans en augmenter la valeur. Il doublerait les frais électoraux et de votation. Conséquence: augmentation des impôts.”

(Mémorial du Grand Conseil du 2 février 1921)

L'État a d'autres préoccupations plus urgentes que le suffrage féminin.



“Cette question du vote féminin n'est pas mûre.

Le pays, en ce moment, a de toutes autres préoccupations que le suffrage féminin.”

(Mémorial du Grand Conseil du 27 avril 1940)

La religion chrétienne serait opposée au féminisme.

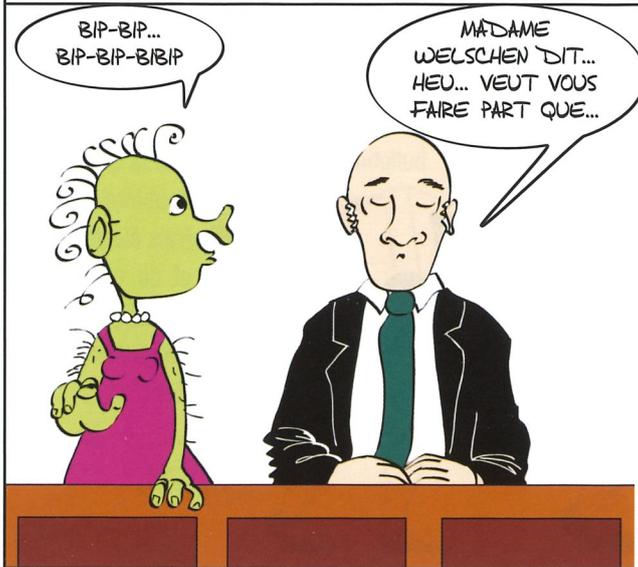


“Celui qui veut encore respecter la femme votera contre le suffrage féminin. Nous devons respecter la femme en ce sens que nous devons la laisser à ses occupations ménagères, à ses devoirs religieux et à d'autres devoirs qui lui ont toujours fait honneur.

C'est dans ce sens que j'engage tous les députés à repousser ce projet qui est incompatible avec le respect que l'on doit à la femme en général.”

(Mémorial du Grand Conseil du 27 avril 1940)

Le mariage des femmes étrangères à des Suisses poserait problème.



“Comparez le privilège des femmes étrangères devenues suisses par mariage avec les conditions que l’on impose aux étrangers qui veulent obtenir les droits politiques. Pour cela, ils doivent demander leur naturalisation et remplir des conditions extrêmement précises et sévères. L’étranger doit notamment prouver qu’il est assimilé. On ne demande rien de semblable à la femme étrangère qui pourra jouer un rôle politique de premier plan dans notre pays dès son mariage, même si ce mariage n’est pas tout à fait sincère.”

“Il est possible que d’ici quelques années, lorsque ces dames étrangères auront pris un peu de poil (puisque’il faut s’exprimer comme des hommes), nous aurons l’occasion de voir dans ce Grand Conseil un traducteur de langues étrangères qui sera obligé de faire comprendre ce que ces dames veulent dire...”

(Mémorial du Grand Conseil du 6 avril 1946)

Les femmes confédérées vivant à Genève poseraient problème.



“J’admets avec vous que la femme est légitimement fondée à obtenir l’exercice de tous les droits politiques; mais je dis que ces droits doivent être octroyés aux femmes dans toute la Confédération et non pas dans notre canton seulement, et cela parce que la situation de Genève est par trop spéciale, du fait que les confédérées y sont en forte majorité.”

(Mémorial du Grand Conseil du 6 avril 1946)

La majorité des femmes ne veulent pas de ce droit ce qui augmenterait le taux d’abstentionnisme.



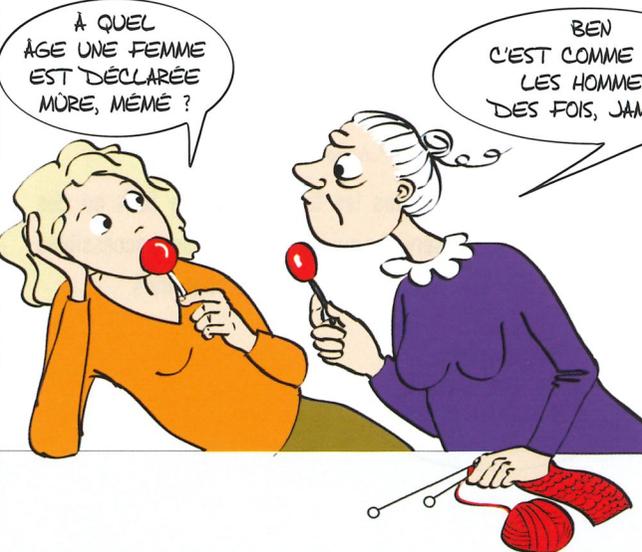
“Je constate une chose étrange. C’est que ce sont les hommes qui se battent dans ce Grand Conseil pour savoir si, oui ou non, on permettra aux femmes de se prononcer, alors qu’elles-mêmes font preuve d’un abstentionnisme désespérant, dépassant tout ce que nous avons vu jusqu’à présent. Puisque les principales intéressées ont l’air de se désintéresser du sujet, je me demande si nous devons prendre fait et cause pour un projet qui ne semble pas leur être particulièrement cher.”

(Mémorial du Grand Conseil du 22 décembre 1951)

Si les femmes ont les droits politiques, elles voteront à droite, disent les partis de gauche, et à gauche disent les partis de droite.



Les femmes ne sont pas mûres pour la politique.



“Ce qui domine le débat, c’est bien l’état d’impréparation des femmes à la vie civique, leur absence de maturité politique.

Il est assez invraisemblable que l’on s’apprête à accorder d’un seul coup aux femmes l’ensemble des droits politiques sans qu’elles aient eu le temps de s’initier à la vie publique”.

(Mémorial du Grand Conseil du 7 mars 1953)

### en conclusion...

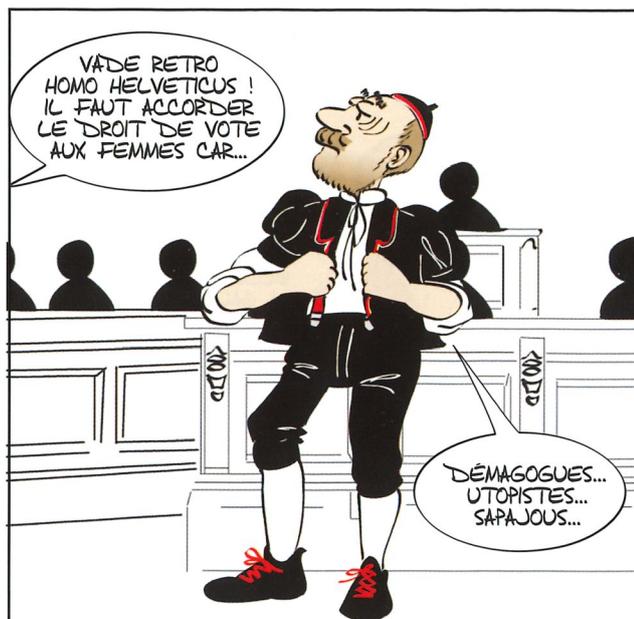
“VOICI LES PRINCIPALES RAISONS  
QUI ME POUSSENT, MOI, MAIS ÉGALEMENT  
LA MAJORITÉ DES HOMMES ET DE NOMBREUSES  
FEMMES, À REFUSER L’INTRODUCTION DES DROITS  
POLITIQUES FÉMININS.”



## ARGUMENTAIRE EN FAVEUR DES DROITS POLITIQUES DES FEMMES

Heureusement, quelques hommes et femmes ont réussi à faire basculer la balance du côté du suffrage féminin à force de patience et de conviction, en mettant à mal ces arguments très stéréotypés et parfois bien loin de la réalité.

Un certain nombre d'hommes politiques se sont vraiment battus aux côtés des féministes en faveur du suffrage féminin. Voici quelques-uns de leurs arguments, tirés à nouveau des débats au Grand Conseil genevois.



La Suisse fait partie de la Société des Nations depuis le 16 mai 1920.



“Art. 7 du pacte de la SDN “:

“Toutes les fonctions de la SDN ou des services qui s’y rattachent sont accessibles aux femmes comme aux hommes.”

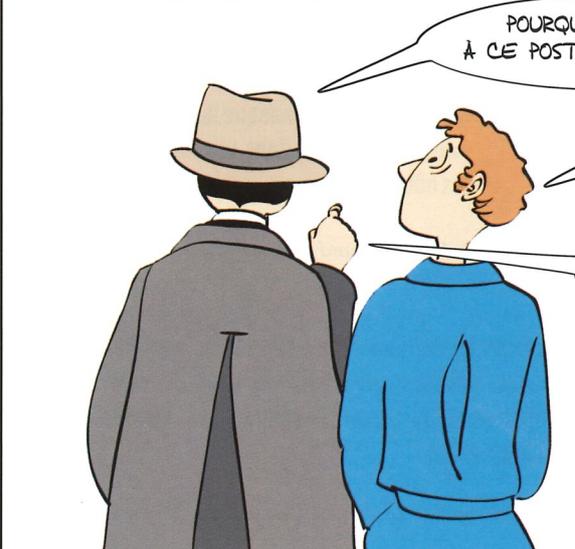
Ce sont les femmes qui éduquent les enfants.



“Il est absolument nécessaire de faire tout ce que nous pouvons pour renforcer la famille, ceci en vue surtout de l’éducation des enfants. Qui est-ce qui fait l’éducation des enfants ? C’est la femme. Eh bien, il est parfaitement injuste que la mère de famille n’ait pas les mêmes droits et ne soit pas absolument sur le même pied que les fils qu’elle doit élever. Je vous rends attentifs à cette inégalité absolument incompréhensible. Il faut mettre la mère de famille sur le même pied au point de vue des droits politiques que ses enfants, afin qu’elle puisse les élever et leur donner toutes les notions que les enfants doivent connaître. C’est elle qui a l’influence principale sur les enfants. Par conséquent donnons l’égalité politique aux femmes.”

(Mémorial du Grand Conseil du 2 février 1921)

Au vu de la question économique actuelle, les femmes sont indispensables.



POURQUOI PERSONNE  
À CE POSTE DE TRAVAIL ?

ON N'A PAS TROUVÉ D'OUVRIER...

ALORS, ENGAGEZ UNE OUVRIÈRE !  
MAIS ATTENTION... PAS LE MÊME SALAIRE !

“La question économique est absolument tragique aujourd’hui. Nous ne pourrions en sortir qu’avec le concours de la femme”

(Mémorial du Grand Conseil du 2 février 1921)

Ce n'est pas le droit de vote qui porte préjudice à la famille, mais le salaire masculin insuffisant obligeant la femme à aller travailler.



TAIS-TOI TOTO  
C'EST GRÂCE AU SALAIRE  
DE TA MAMAN QU'ON PEUT  
MANGER DU POISSON !

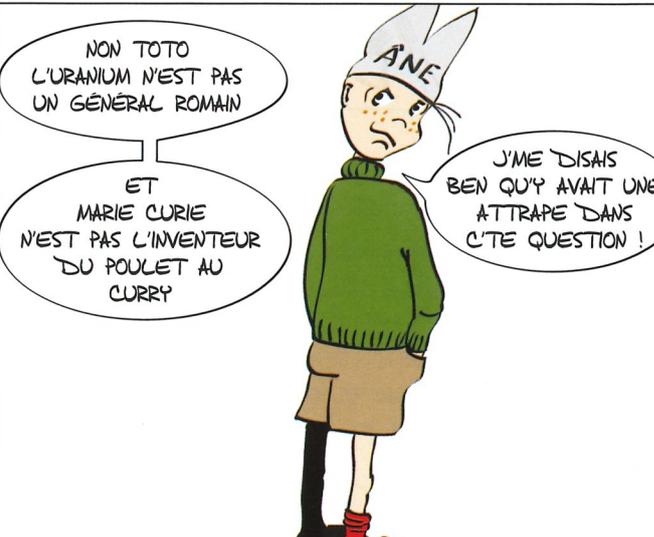
ET LE POISSON  
REND INTELLIGENT

DONNE-LUI  
MA PART... IL  
EN A BESOIN

“Croyez-vous qu’il existe un ménage où le vote des femmes serait le prétexte à se battre comme nous le faisons ici ? Non, la principale cause de destruction de la famille, vous le savez, c’est, dans de très nombreux cas, le salaire insuffisant ou défaillant du chef de famille obligeant la mère de famille à aller à l’usine ou à l’atelier. Elle n’y va pas pour son plaisir et pour pouvoir jouir de je ne sais quel luxe. Ce n’est pas pour sa satisfaction qu’elle fait des munitions à 60 centimes de l’heure. Elle préférerait infiniment être à la maison pour, lorsque son mari rentre, qu’il trouve une soupe chaude au lieu d’avoir à ouvrir une boîte de sardines et à 4 heures, lorsque les enfants reviennent de l’école, être là pour les aider à faire leurs tâches. Elle préférerait même, puisqu’on a évoqué la question à la Commission, torcher ses gosses.”

(Mémorial du Grand Conseil du 27 avril 1940)

Les oeuvres de certaines femmes ont été bien plus utiles à l'humanité.



NON TOTO  
L'URANIUM N'EST PAS  
UN GÉNÉRAL ROMAIN

ET  
MARIE CURIE  
N'EST PAS L'INVENTEUR  
DU POULET AU  
CURRY

J'ME DISAIS  
BEN QU'Y AVAIT UNE  
ATTRAPE DANS  
C'ÊTE QUESTION !

“En matière de philosophie, dans les arts, dans la science, dans la diplomatie, en matière économique, des femmes ont laissé derrière elles des noms autrement importants pour l’humanité que ne laisseront jamais après eux les détracteurs du vote des femmes. Je suis bien certain que tous ceux qui sont dans ce Grand Conseil ne laisseront jamais derrière eux une trace comme celle de Madame Curie, pour ne pas la nommer, qui a tant fait pour le bonheur de l’humanité.”

(Mémorial du Grand Conseil du 27 avril 1940)

"Les femmes participent à l'histoire de leur pays comme les hommes"

LES FEMMES ONT TOUJOURS  
SOUTENU LES HOMMES DANS L'HISTOIRE !  
ELLES MÉRITENT LE DROIT  
DE VOTE

MÊME PAS !  
PAS BESOIN DU DROIT DE  
VOTE POUR AIDER LES  
HOMMES !

"et les hommes leur disent: venez voter et  
siéger avec nous, puisque les destinées de la  
patrie sont autant dans vos mains que dans  
les nôtres!"

(Mémorial du Grand Conseil du 2 février 1921)

"Les femmes dans certaines régions se sont battues à  
côté des hommes sans avoir le droit de vote, à un  
moment où elles accomplissaient leurs devoirs sans  
avoir leurs droits."

(Mémorial du Grand Conseil du 27 avril 1940)

Nouveaux devoirs, donc nouveaux droits. - Accès au service militaire donc accès aux droits civiques.

  
**FEMMES  
ENGAGEZ-VOUS  
DANS  
L'ARMÉE  
SUISSE**

ÇA ME TENTE...  
ET TOI ?

BEN... HEU...  
J'AIME PAS TROP  
LA COULEUR DE  
L'UNIFORME

"Ne disait-on pas, il y a longtemps de cela : "La femme ne  
faisant pas de service militaire ne peut réclamer l'exercice  
des droits civiques." Cet argument tombe maintenant,  
n'est-il pas vrai!"

(Mémorial du Grand Conseil du 27 avril 1940)

Les hommes n'ont jamais été consultés en ce qui concerne le droit de vote. Ils l'ont pris et c'est tout.

"A-t-on donc consulté les hommes, en 1846, avant  
de leur octroyer le droit de vote ?

Pas le moins du monde. Les Genevois d'il y a un  
siècle l'ont pris d'autorité, ce droit ! Ils se sont  
présentés dans cette salle et c'est à la force des  
baïonnettes qu'ils ont enlevé le droit de vote. Allez-  
vous attendre que les femmes d'aujourd'hui en  
fassent autant." ? \*

\* Mémorial du Grand Conseil du 6 avril 1946

Les femmes reçoivent la même éducation civique que les hommes.

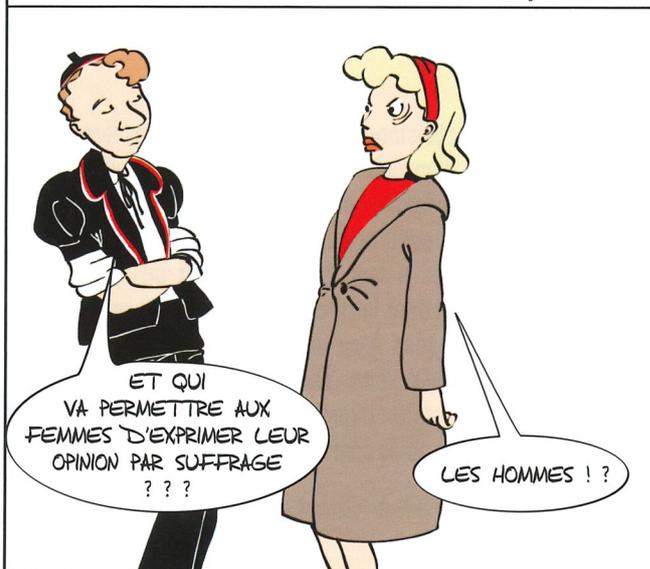


"Les femmes n'ont pas d'éducation civique... cet argument est-il encore valable ? Constatons qu' à l'école, garçons et filles reçoivent la même instruction civique.

Et si ce manque d'éducation civique existait réellement - ce que je nie - elles l'acquerraient par l'usage, tout comme les hommes."

(Mémorial du Grand Conseil du 6 avril 1946)

Les femmes jouent un rôle économique considérable.



"En Suisse, sur un total de quinze cent mille femmes âgées de plus de vingt ans, six cent mille exercent une profession et pourtant, ne peuvent se consacrer entièrement à leur ménage, à leur foyer. Certes, la plupart d'entre elles préféreraient être auprès d'un berceau et non penchées sur une machine-outil, mais les exigences de la lutte pour la vie ne leur laissent pas le choix. Même dans les classes aisées, il n'est pas un père de famille qui n'exige que ses filles soient à même de gagner leur vie: toutes travaillent et participent comme l'homme à la vie économique de la cité. Est-il juste de leur interdire d'exprimer leur volonté, leur pensée sur les problèmes qui se posent chaque jour ? - car voter n'est pas autre chose que d'exprimer son opinion..."

(Mémorial du Grand Conseil du 6 avril 1946)

Les femmes ne voteront ni plus à gauche, ni plus à droite.



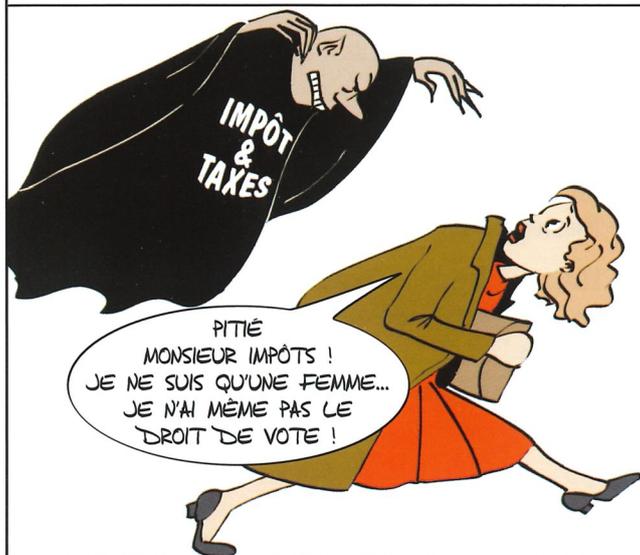
"Les femmes voteront pour l'extrême gauche".

"Évidemment, cet argument n'a rien à faire avec le droit, la justice et l'équité; c'est néanmoins celui qui porte le plus dans un certain milieu.

Et cependant, partout où les femmes votent, ce phénomène ne s'est pas produit."

(Mémorial du Grand Conseil du 6 avril 1946)

Les femmes sont imposées fiscalement de la même manière que les hommes.



“Une seule taxe épargne la femme, c’est la taxe militaire. Hormis celle-là, toutes les lois fiscales frappent la femme au même degré que l’homme et cela sans qu’on lui demande son avis.”

*(Mémorial du Grand Conseil du 7 mars 1953)*

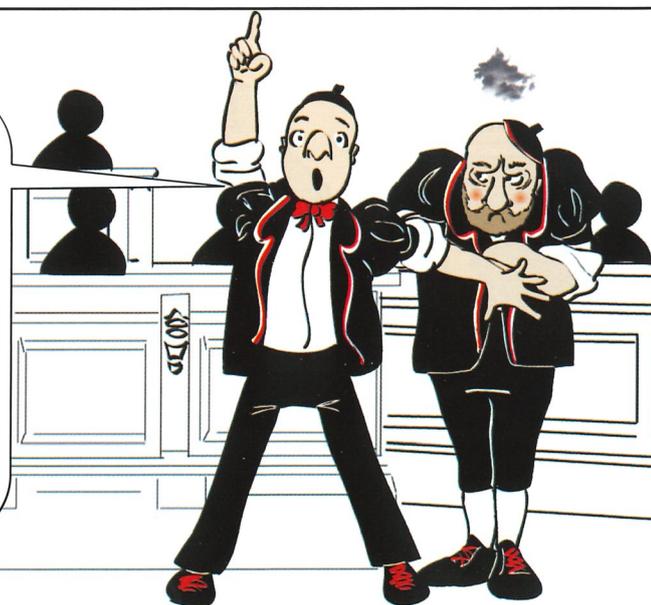
Les hommes ont peur de perdre leurs privilèges.



“Je crois que la résistance aux droits complets des femmes vient, au fond, d’un vieux sentiment ancestral de propriété dont nous ne sommes pas encore tout à fait libérés. D’après ce sentiment, nos compagnes sont des êtres qui sont subordonnés à leur mari et qui ont un rôle bien déterminé à jouer dans la vie du ménage. Qu’on le veuille ou non, nous obéissons à ce sentiment-là. Toutes les fois qu’on veut priver d’un privilège ceux qui en sont bénéficiaires, instinctivement ils réagissent même lorsqu’ils sentent qu’ils commettent une injustice.”

*(Mémorial du Grand Conseil du 7 mars 1953)*

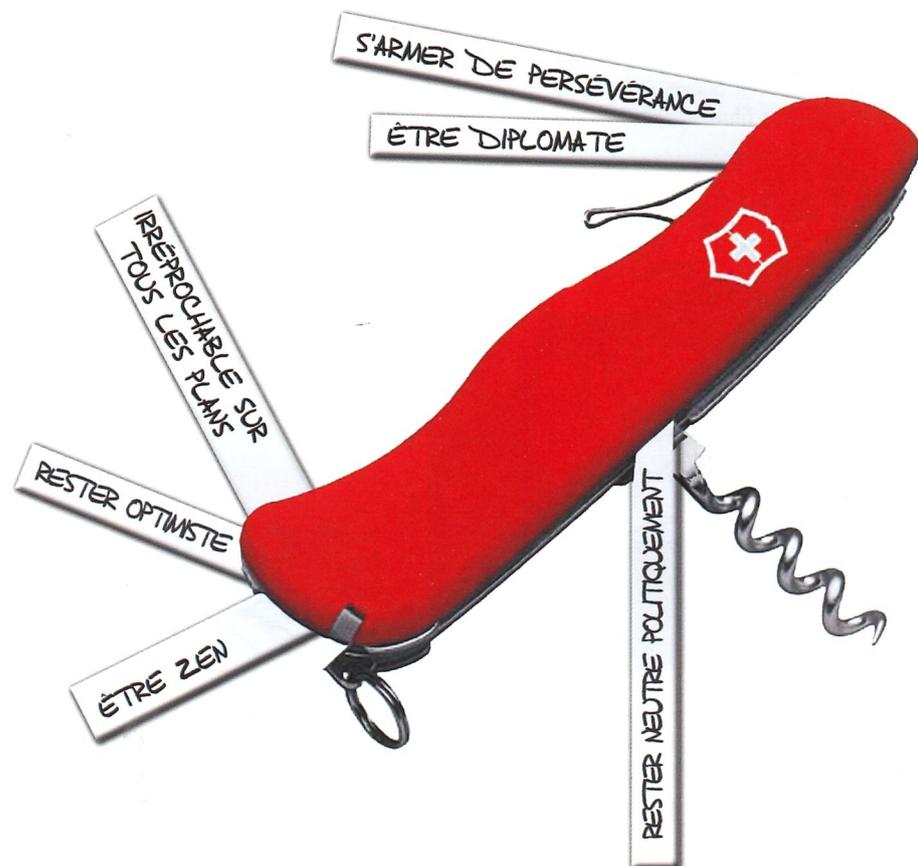
“Les femmes, dans tous les domaines de la vie, quand on examine de près notre législation, sont désavantagées. Je ne veux pas énumérer tous les points qu’on pourrait relever; ce serait trop long. Nous estimons devoir voter ce projet parce que les femmes ont le droit, comme les hommes, de se prononcer sur les questions les plus graves qui se posent à elles, comme à nous, dans la vie; elles qui ont mis les enfants au monde souvent avec douleur, ont le droit aussi de se prononcer sur les problèmes de la guerre et de la paix, des armements et de tous les problèmes connexes de la politique du pays.” \*



\* Mémorial du Grand Conseil du 7 mars 1953

Près de 100 ans se sont avérés nécessaires pour que les Genevoises acquièrent ces droits politiques alors que les Genevois l'ont automatiquement obtenu en 1842 au niveau cantonal... 100 ans de féminisme qui commencent avec la personnalité de Marie Goegg-Pouchoulin.

Mais avant cela, il nous faut vous préciser les incroyables qualités dont les femmes ont dû se doter pour mener ce combat de 100 ans, à savoir :



Laissez-nous maintenant vous raconter l'incroyable histoire, la véritable épopée des droits politiques des femmes genevoises.

# Marie GOEGG-POUCHOULIN

## ou le début du féminisme genevois & suisse

Les premières associations féminines se forment dès le 19<sup>ème</sup> siècle pour défendre les intérêts économiques des femmes face à une industrialisation qui ne les épargne pas.

Marie Goegg-Pouchoulin prend part à leur cause et demande au Congrès International ouvrier de Bruxelles que les femmes ouvrières soient admises dans les associations ouvrières au même titre que les hommes.

### Mais qui est Marie Goegg-Pouchoulin ?

Marie Goegg-Pouchoulin est née à Genève en 1824. A l'âge de 19 ans, elle épouse Antoine Mercier avec qui elle a un fils. Ce n'est pas le véritable amour. Elle quitte son mari en 1850, mais n'obtient le divorce qu'en 1856. Marie se remarie peu après avec Amand Goegg, dont les idées révolutionnaires la séduisent. De cette union naissent deux enfants...

C'est auprès de son nouvel époux que se révèle sa fibre socialiste.



Marie Goegg-Pouchoulin écrit quelques articles portant sur les questions de liberté et d'éducation dans la "Nouvelle Gazette de Zurich", journal dont le vice-président n'est nul autre que son mari.



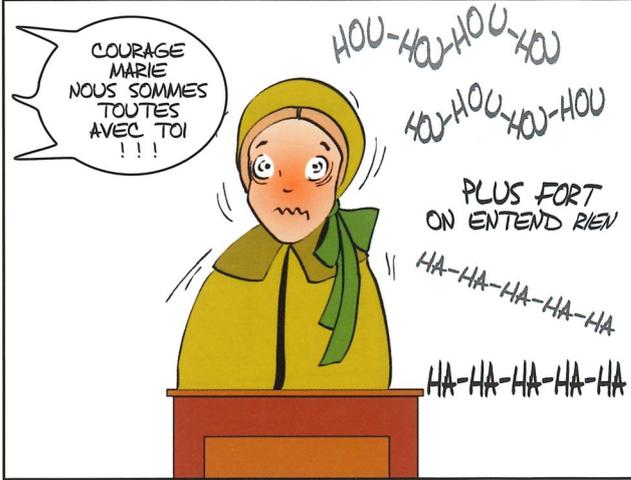
Influencée par la pionnière anglaise Joséphine Butler qui résidait à Genève, Marie Goegg-Pouchoulin lance dans le dixième numéro de la gazette un appel à toutes les femmes à s'unir et s'organiser en association.



Soutenue notamment par deux féministes genevoises, Marie Faucon et Mathilde Champrenaud, elle fonde "l'Association Internationale des Femmes" le 26 juillet 1868, marquant le commencement du mouvement féministe genevois et suisse.



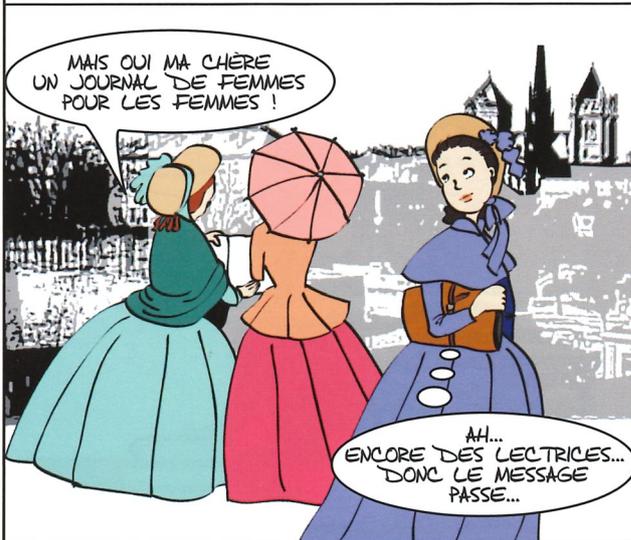
A l'inauguration de l'association, un discours doit être prononcé par la vice-présidente, Marie Faucon. Toutefois, victime de son émotion et éduquée à se tenir en retrait, elle ne peut prononcer mot.



Ce n'est que lors du 2<sup>ème</sup> Congrès de la Ligue Internationale pour la Paix et la Liberté qu'une femme prend pour la première fois la parole en public, en la personne de Marie Goegg-Pouchoulin.



En 1869, Marie Goegg lance la première revue féministe suisse, "le Journal des Femmes".



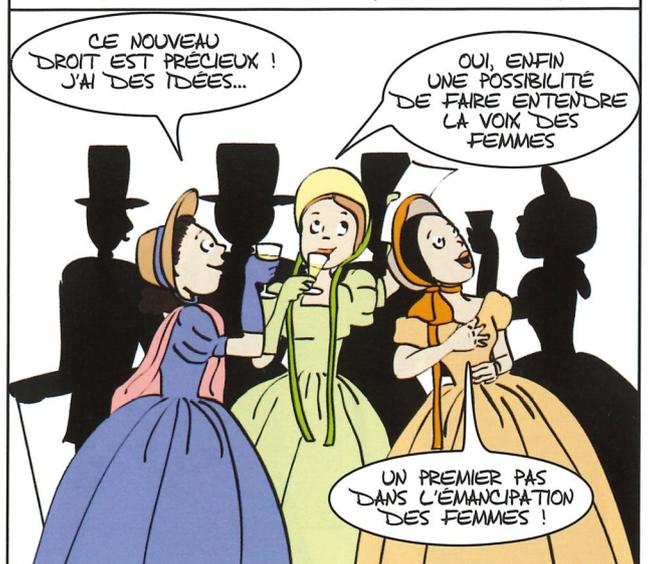
Le 9 juillet 1872, l'"Association Internationale des Femmes" change de nom pour affirmer sa volonté de se concentrer davantage sur la question de l'émancipation féminine. Elle devient alors "Solidarité".



La même année, Julie de May-de Rüed demande, avec l'aide de son mari, l'introduction du suffrage féminin dans la nouvelle Constitution fédérale.



Toutefois, l'été 1872, les femmes acquièrent le droit de pétition.



Marie Goegg profite de ce nouveau droit pour tenter d'ouvrir l'Académie de Genève aux jeunes filles. La pétition contenant trente signatures est déposée au Grand Conseil de Genève qui accepte à une forte majorité.



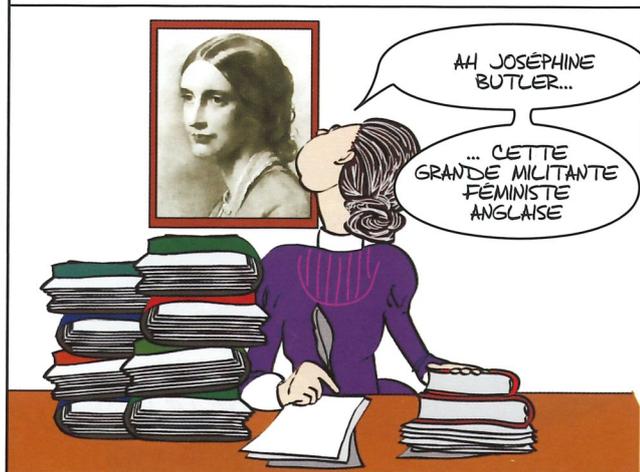
En 1872, l'Université de Genève ouvre ses portes aux filles. Cependant, il faudra attendre 18 ans avant la première immatriculation féminine.



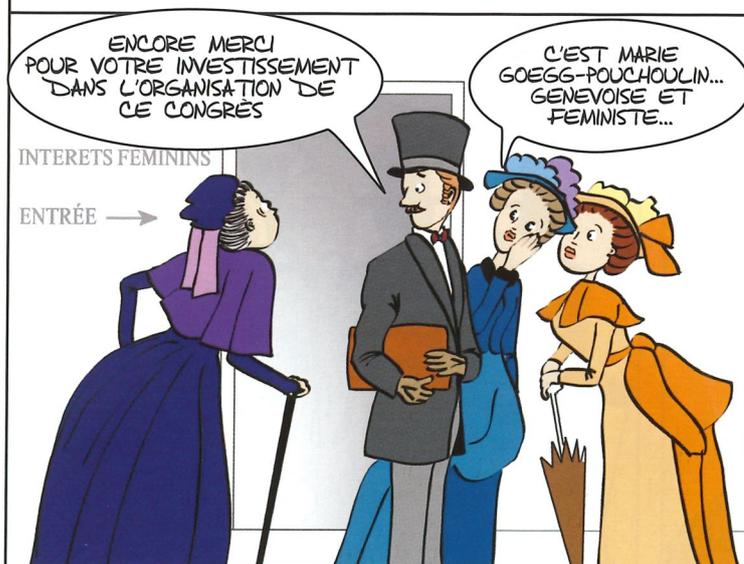
En 1880, l'association "Solidarité" se dissout. Amand Goegg part en Australie pour des conférences avec une partie de l'argent de son épouse. Marie Goegg-Pouchoulin doit trouver des ressources pour vivre. Ce dernier ne reviendra jamais.



Elle est élue en 1886 au Conseil Administratif de la Fédération Abolitionniste Internationale créée par Joséphine Butler (1828-1906) et, en 1894, elle devient la vice-présidente de l'Union des Femmes de Genève.



En 1896, elle participe à l'organisation du premier Congrès des intérêts féminins.



Marie Goegg-Pouchoulin décède en 1899.

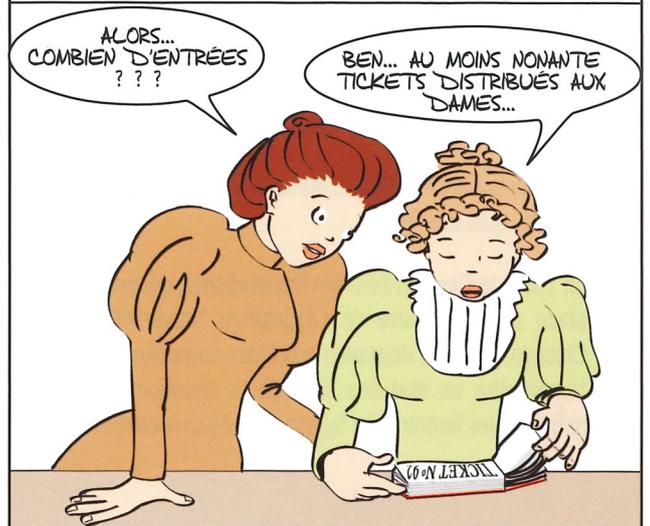


## UNE ASSOCIATION GENEVOISE: L'UNION DES FEMMES

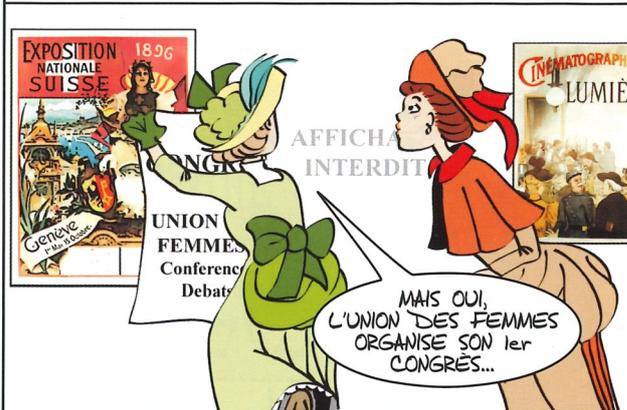
Le 17 septembre 1891, trois femmes fondent à Genève l'Union des Femmes avec la participation de quelques-unes des fondatrices de l'association de Marie Goegg-Pouchoulin récemment dissoute. Ces trois femmes, célèbres figures du féminisme genevois, sont:



A travers cette association, elles désirent rapprocher les Genevoises. L'inauguration de l'association est un succès.



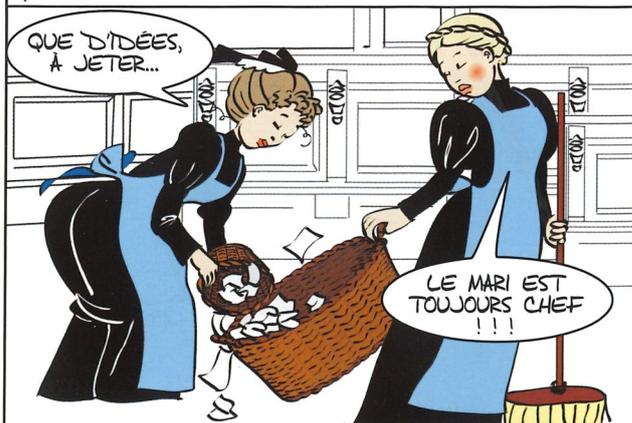
En septembre 1896, Camille Vidart prononce le discours d'ouverture du premier Congrès Féminin qui a été organisé par l'Union des Femmes dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> Exposition Nationale Suisse. Elle propose de créer une Commission permanente des intérêts féminins. Proposition qui fut immédiatement acceptée.



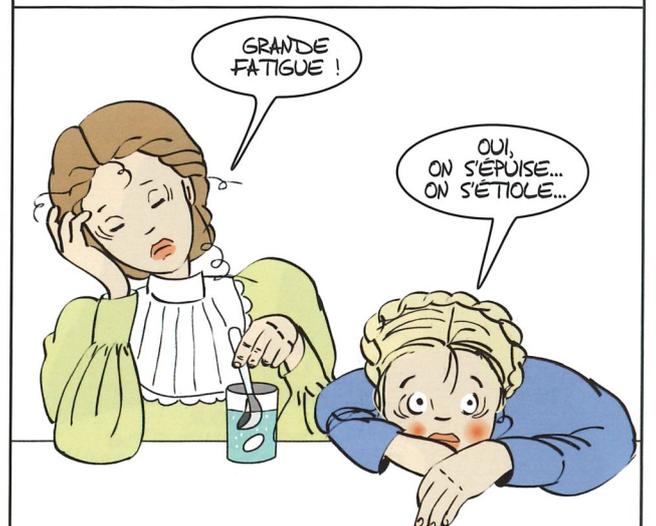
En 1897, la Commission permanente des intérêts féminins veut créer un lien entre les associations féminines. L'année 1900 voit la naissance de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses qui regroupe les Unions des Femmes de Berne, Lausanne, Zürich et Genève.



L'Alliance est très active, notamment dans la préparation du futur code civil qui est achevé en 1908. Déception des femmes qui ont contesté tous les articles qui seront 70 ans plus tard reconnus comme étant discriminatoires. Seuls la tutelle des femmes et le droit de succession des fils sont abolis, en 1912, pour Genève.



Peu à peu l'Union des Femmes de Genève perd de son dynamisme.



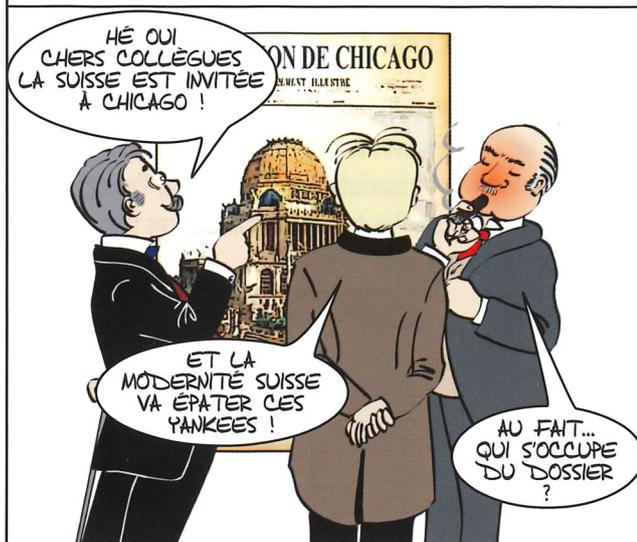
# CONGRÈS FÉMININ INTERNATIONAL

## Un rendez-vous manqué !

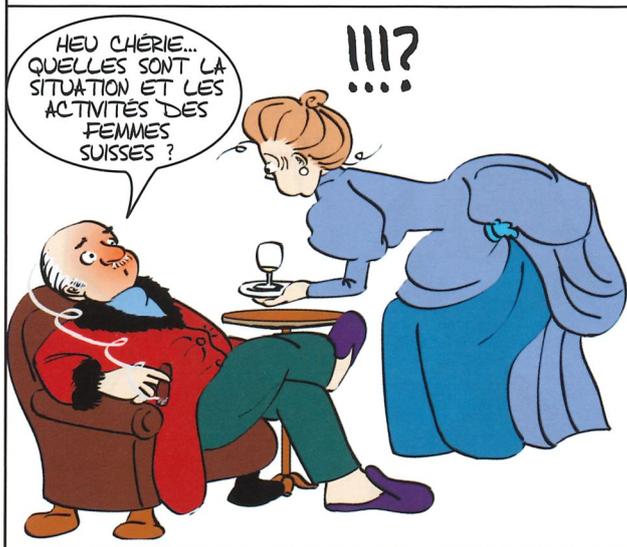
Petite anecdote historique: les activités des femmes en Suisse, quel intérêt ?

En 1890, le Congrès Féminin International, qui prendra place dans le cadre de l'Exposition Universelle de Chicago de 1893, demande aux Etats européens de lui transmettre un état des lieux de la situation et des activités des femmes. La Suisse ne fait pas exception.

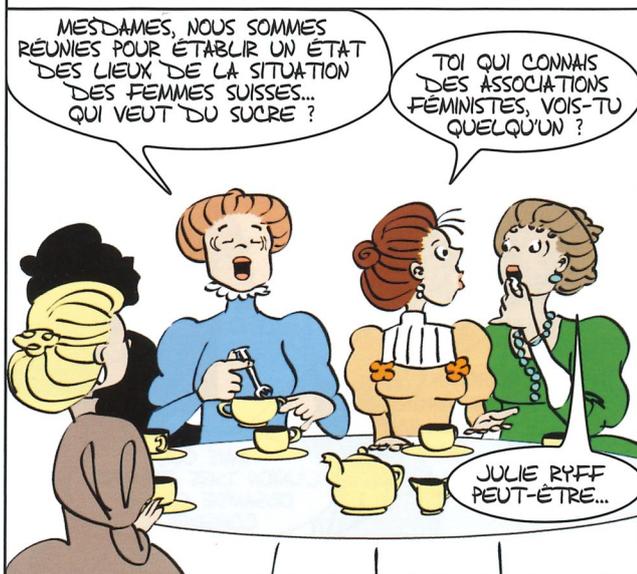
Le Conseil Fédéral, loin de s'être penché sur cette question "sans intérêt", n'a donc pas prévu une telle requête.



Embarrassés, ces derniers se tournent alors auprès de leurs épouses pour leur demander conseils.



A leur tour, elles s'adressent à leurs amies.



C'est Julie Ryff qui s'adonne à cette longue tâche sans rémunération aucune.



En 1893 a lieu l'Exposition Universelle de Chicago sans la présence de la Suisse qui n'a pu terminer à temps l'analyse demandée. Le Comité poursuit néanmoins son travail jusqu'au bout.



## DES HOMMES DANS LA LUTTE POUR LES DROITS POLITIQUES DES FEMMES

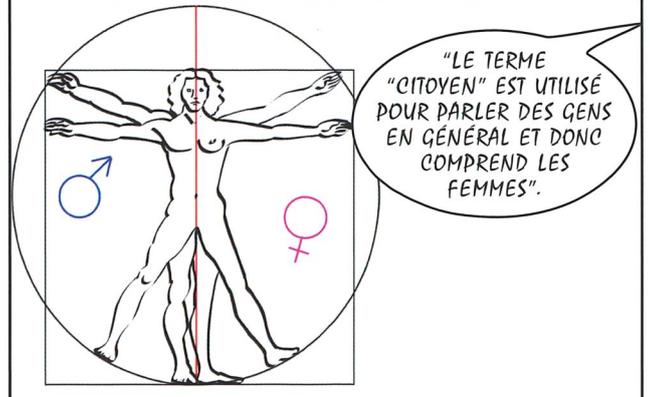
Quelques citoyens masculins se sont battus pour les droits des femmes.

Certains à travers leurs écrits, comme Johann-Jacob Bodmer, Isaac Iselin, Henri Pestalozzi, Charles Secrétan, Louis Bridel, Auguste de Morsier, Virgile Rossel, Auguste Forel, Benjamin Valloton.

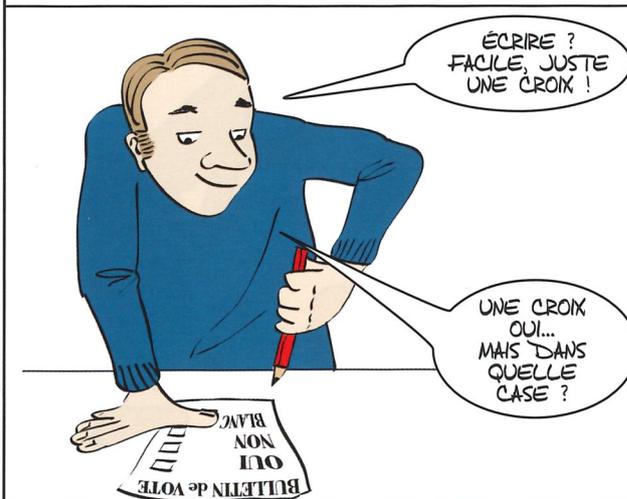
D'autres par des actes, ou par des motions. Par exemple Ziegler, de Morsier, Guillermin, ou encore Léonard Jenni, Dr. en droit, qui demanda le 21 mars 1928 l'inscription des femmes suisses aux registres électoraux de leur lieu de domicile. Sa demande fut refusée par le Conseil d'État le 4 mai 1928, puis par le Conseil fédéral.

Pour L. Jenni, les textes juridiques sont clairs: le terme "citoyen" est neutre et impartial. Par ailleurs, l'art. 4 de la Constitution fédérale impose le traitement égal des deux sexes et l'interdiction des privilèges civiques.

Il faut en finir avec "les interprétations traditionnelles antidémocratiques et injustes".



Un autre argument de taille pour L. Jenni, est que même les hommes analphabètes ont le droit de vote (décision du Conseil fédéral en 1886).



"Depuis 1912, il est évident que le nouveau code civil suisse, entré en vigueur la même année, reconnaît le principe d'égalité des droits civils aux deux sexes, mais pas les droits civiques".



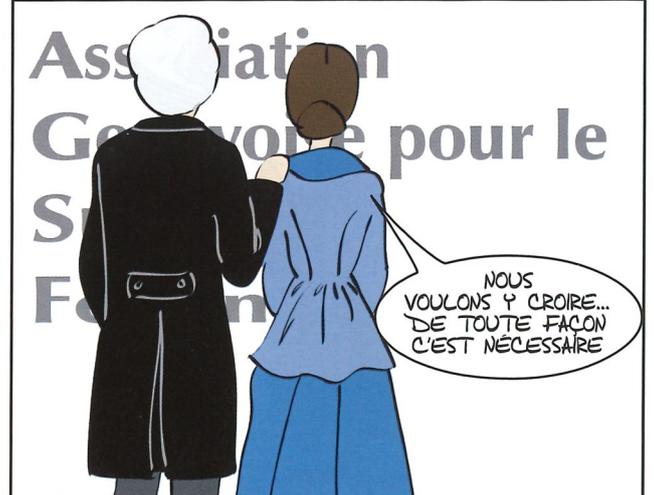
"LA "DÉMOCRATIE" SUISSE EST UNE GROSSE BLAQUE, UN GROS MENSONGE, QUE L'ÉTAT SUISSE EST BASÉ SUR LA DICTATURE DU PEUPLE MASCULIN VIS-À-VIS DU PEUPLE FÉMININ, SUR LA VIOLATION DE LA LIBERTÉ DES FEMMES SUISSES PAR LES HOMMES SUISSES"

(L. JENNI. Archives privées 100.5.2. Correspondance de l'AGSF (1920-1939))

Quant à Auguste de Morsier, ingénieur et député au Grand Conseil, mais également fils de l'illustre féministe Emilie de Morsier, publie en 1912 à Genève, une brochure s'intitulant: "Pourquoi nous demandons le droit de vote pour la femme".



Sous son impulsion et celle de Camille Vidart, se crée en 1907 l'Association Genevoise pour le Suffrage Féminin (AGSF). Lui-même la préside durant trois ans.



# ÉMILIE GOURD

L'AGSF a été portée pendant plus de 35 ans (1912-1946) par une Présidente et féministe hors du commun: **Émilie Gourd**.

## Mais qui est Émilie Gourd ?

En 1898, Émilie Gourd obtient son certificat de capacité en section littéraire de l'école secondaire et supérieure des jeunes filles.

Ce certificat ne lui permettant toutefois pas d'accéder à l'université, elle poursuit sa formation en tant qu'auditrice à la Faculté des Lettres et enseigne l'histoire contemporaine à l'école privée de la cour Saint-Pierre.

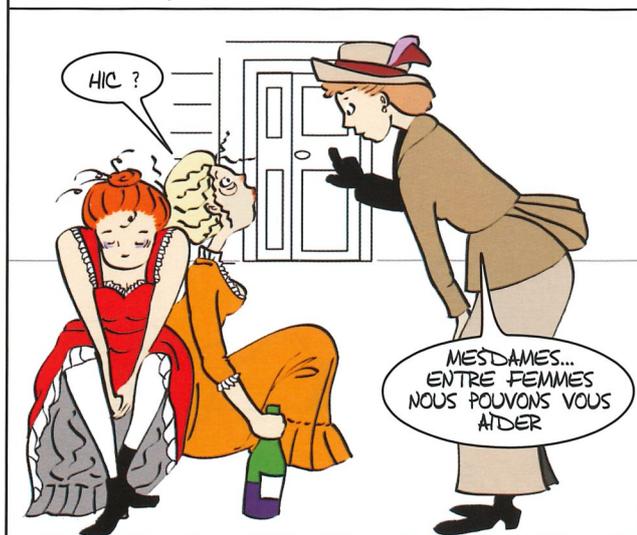
Présidente de l'Association Suisse pour le Suffrage Féminin (ASSF) pendant 14 ans, elle lance en 1912 le journal mensuel "Le mouvement féministe" qui deviendra plus tard, "L'Émilie", aujourd'hui le plus ancien journal féministe européen encore en vie.



En 1914, elle fonde l'Ouvroir de l'Union des Femmes dont le but est d'aider les femmes à trouver du travail après la guerre.



En 1920, elle crée le cartel d'hygiène sociale et morale visant à lutter contre la prostitution et l'alcoolisme.



Puis, elle devient, en 1924, la secrétaire générale de l'Alliance Internationale pour le Suffrage Féminin.



Émilie Gourd décède le 4 décembre 1946 d'une maladie cardiaque sans avoir eu l'occasion de profiter du fruit du travail de toute une vie...



# L'AGSF

## L'Association genevoise pour le suffrage féminin

### Création, but & activité

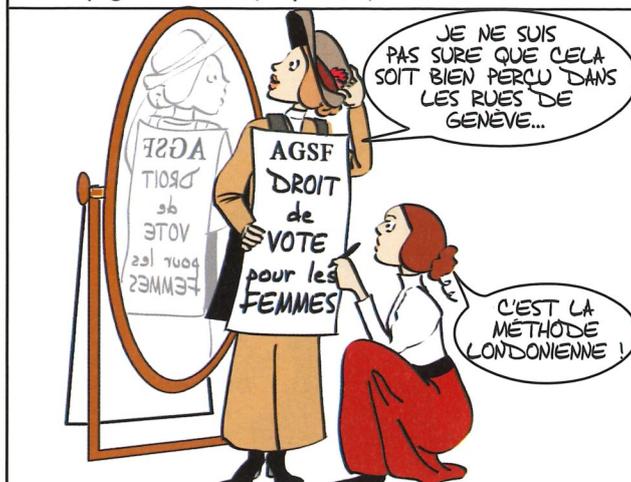
L'AGSF est créée en 1907 par Auguste de Morsier et Camille Vidart.

En 1912, Emilie Gourd est élue présidente de l'association, fonction qu'elle occupera jusqu'à sa mort.

Comme son nom l'indique, cette association composée de féministes, mais aussi de députés, vise l'obtention du suffrage féminin au niveau genevois. Pour mener ce combat de titan, de nombreuses actions se sont avérées nécessaires, des stratégies et des alliances ont dû se former et des moyens financiers ont dû être trouvés.

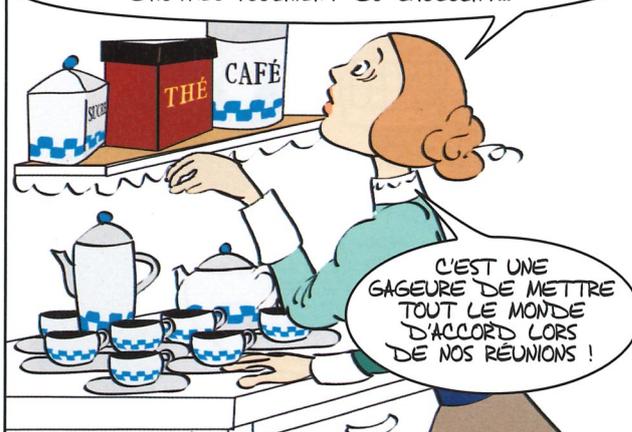
Ses activités comprennent:

- La propagande et la sensibilisation des hommes et des femmes à la cause suffragiste notamment par des campagnes d'affiches, de presses, de conférences.



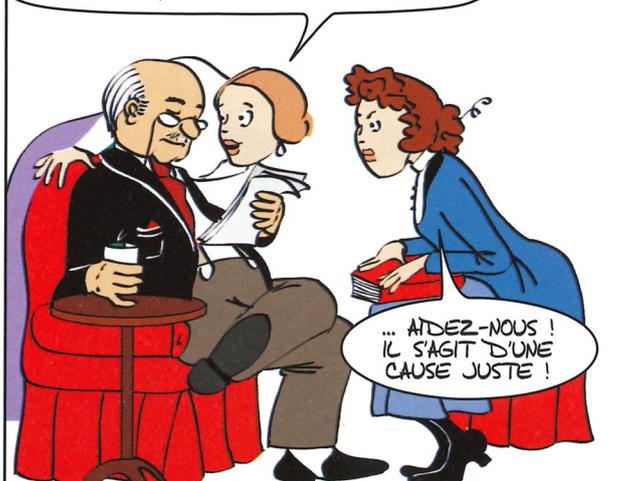
- Le développement et le maintien des liens et de la coordination entre les différentes associations féminines locales, cantonales, suisses et internationales.

LORS DE LA DERNIERE REUNION, LES GENEVOISES AIMAIENT LE CAFE... LES VAUDOISES PREFERAIENT LE THE... D'AUTRES VOULAIENT DU CHOCOLAT...

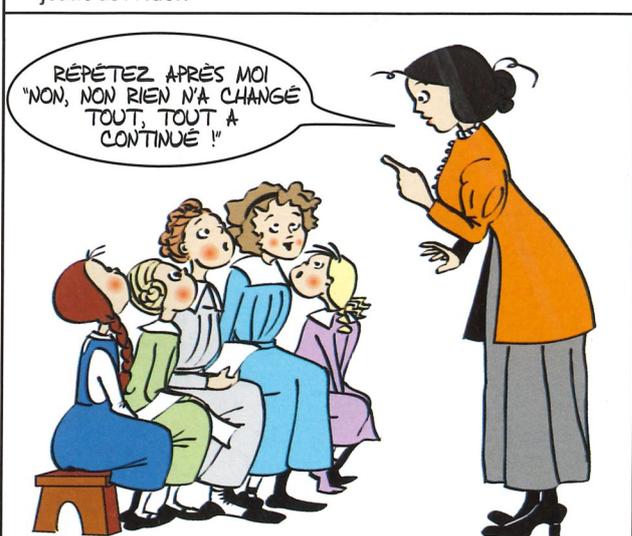


- Le lancement de pétitions mais aussi d'initiatives avec l'aide précieuse et indispensable de quelques députés.

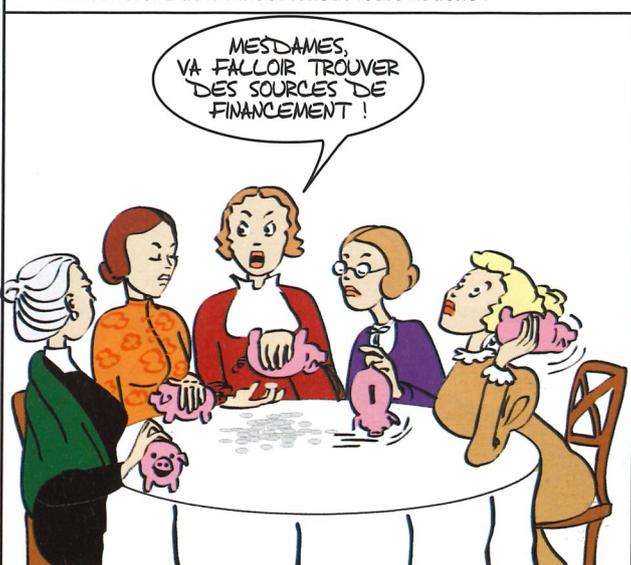
MR LE DEPUTE AVEC VOTRE CHARISME VOTRE ELOQUENCE ET VOS RELATIONS...



- L'éducation de la jeunesse avec la création d'une section jeune de l'AGSF.



- La recherche de financement de leurs actions !



## COMMENT ONT-ELLES FINANCÉ LEURS ACTIONS ?

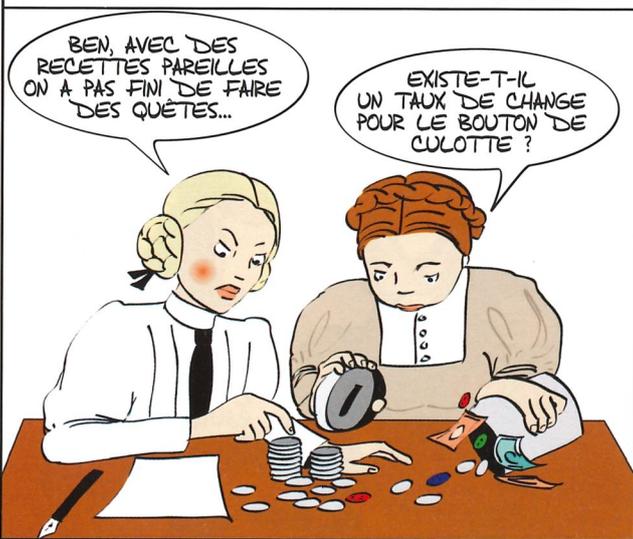
- Des lettres aux associations favorables au suffrage féminin et aux femmes de toute la Suisse.



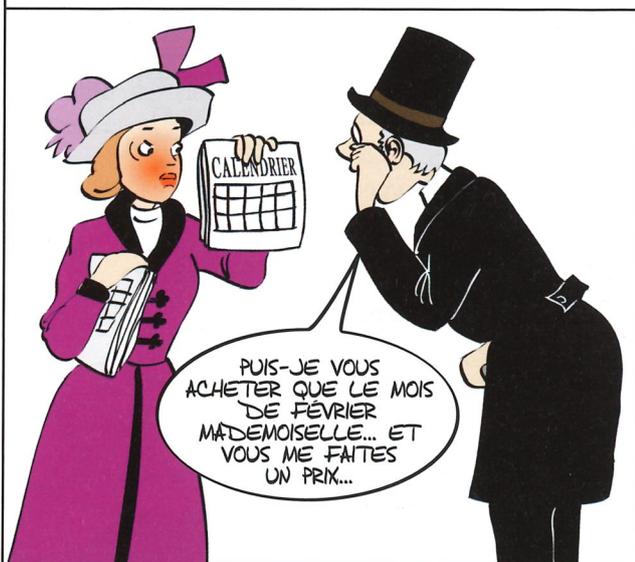
- Des quêtes à domicile par des jeunes suffragistes ou éclairées.



- Des collectes auprès de membres de l'association pour le suffrage féminin et à la sortie des conférences de propagande.



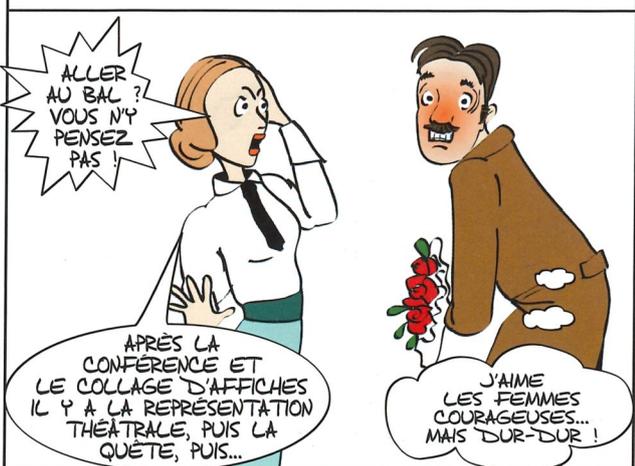
- Des ventes de cartes postales et de calendriers.



- Des représentations théâtrales à la campagne, des films-cinéma ou des conférences payantes.



Toutes ces activités se sont avérées indispensables au financement de leurs actions. Toutefois, au vu de tous ces efforts et des pauvres résultats obtenus, on peut s'étonner que l'AGSF et son comité d'initiative n'aient pas rendu les armes.



## LA PREMIÈRE VOTATION POPULAIRE de 1921

l'Association Genevoise pour le Suffrage Féminin (AGSF) et son comité d'initiative sont à l'origine des cinq votations populaires, qui ont eu lieu à Genève en **1921, 1940, 1946, 1953 et 1959** avant de pouvoir finalement se réjouir le **6 mars 1960** de l'acquisition des droits politiques des femmes genevoises.

Le chemin fut donc long et semé d'embûches.

Après les échecs de deux initiatives en 1918 et en 1919, l'AGSF crée en 1920 un comité d'initiative pour le suffrage féminin.



Cette troisième initiative vise la modification de l'art. 21 de la Constitution cantonale par un simple ajout: "les citoyens des deux sexes âgés de 20 ans révolus ont l'exercice des droits politiques...".



Cette initiative populaire est déposée le **4 octobre 1920** à la **Chancellerie** (2'915 signatures).



"M. Bret (de la chancellerie), a appris à Mlle Gourd qu'un arrêté avait été rendu autorisant le Département de l'Intérieur à retarder la vérification de notre initiative jusqu'à ce que la votation fédérale du 31 octobre soit passée. M. Bret a manifesté son étonnement de ce que notre Présidente n'en fût pas avertie !" \*

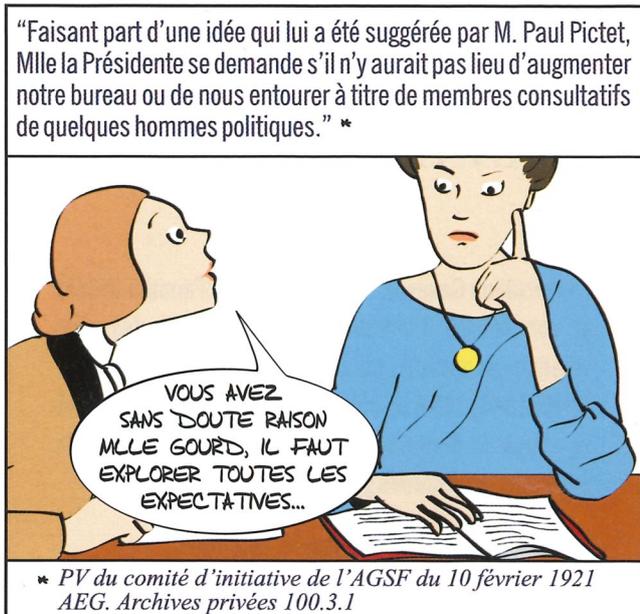
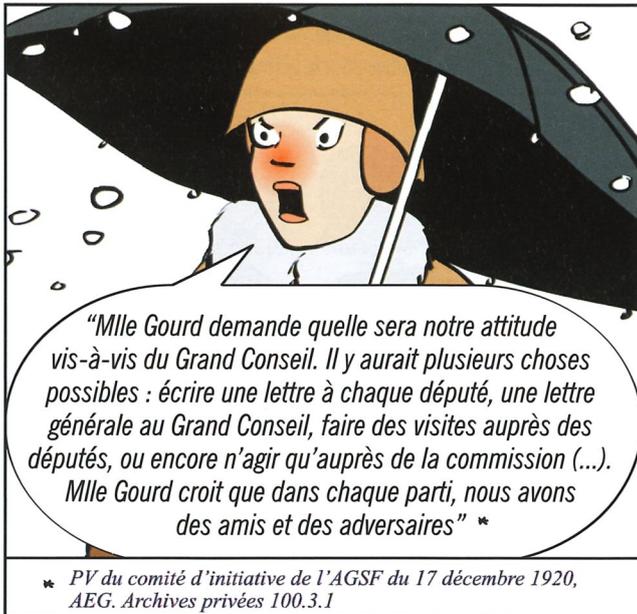


\* PV du comité d'initiative de l'AGSF du 5 novembre 1920, AEG, archives privées 100.3.1



"Notre pétition passera au Grand Conseil dans la session de janvier et M. P. Pictet a assuré à Mme la Présidente qu'il la mettrait de suite à l'ordre du jour. Il présume donc que le 1<sup>er</sup> tour de préconsultation aura lieu à la 3<sup>ème</sup> ou à la 4<sup>ème</sup> séance, c'est-à-dire fin janvier". \*

\* PV du comité d'initiative de l'AGSF du 17 décembre 1920, AEG, archives privées 100.3.1



En prévision des votations populaires, l'AGSF rédige le texte suivant encourageant les citoyens à signer l'initiative:

**Association genevoise pour le suffrage féminin.**  
**Initiative constitutionnelle demandant le droit de suffrage politique pour les femmes.**  
**APPEL AUX CITOYENS**

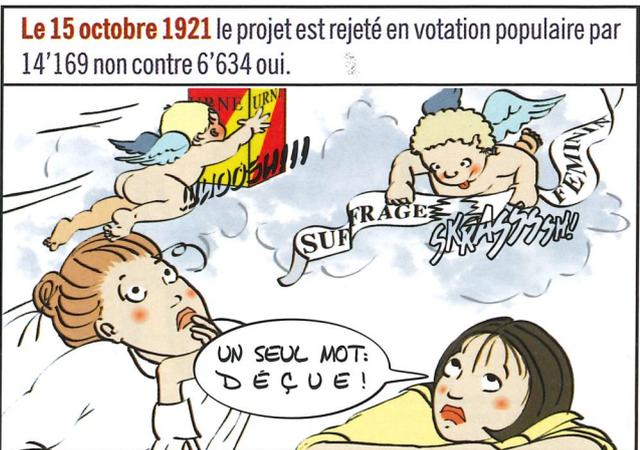
L'association genevoise pour le suffrage féminin a décidé de lancer une initiative constitutionnelle demandant le droit du suffrage politique pour les femmes dans la République du Canton de Genève.

Justice et droit d'équité; que la femme soumise aux lois, payant les impôts, apportant par son activité et son travail, une importante contribution à la vie et à la richesse du pays auquel elle donne des citoyens qu'elle élève et protège, doit jouir des mêmes droits politiques que les hommes.

L'Association genevoise pour le suffrage féminin ne vise à aucune transformation politique de notre pays. Elle se place sur le terrain de nos institutions démocratiques fédérales comme à nos institutions parlementaires genevoises.

Mais elle déclare que, dans un pays libre et dans une libre démocratie, les femmes de Genève qui font partie du "peuple" suisse et genevois doivent posséder comme l'électeur masculin, les droits essentiels du citoyen.

**SIGNEZ L'INITIATIVE**  
 Le comité de l'association genevoise pour le suffrage féminin



## LA DEUXIÈME VOTATION POPULAIRE DE 1940

Après l'échec de 1921, l'AGSF ne baisse pas les bras et reprend ses diverses activités de propagande, de financement et de sensibilisation. Le refus massif des hommes genevois ainsi que la virulence de certaines femmes genevoises envers Emilie Gourd laissent présumer que le chemin à parcourir est encore long et que la sensibilisation, notamment des femmes, demeure une activité primordiale pour l'AGSF. Dans son procès verbal du 20 octobre 1921, il est écrit:

"Ce qui nous intéresse le plus c'est l'attitude des femmes. La leçon à tirer est qu'il faut travailler parmi les femmes pour les instruire et leur faire comprendre pourquoi il est nécessaire qu'elles obtiennent le droit de vote. Il faut le faire immédiatement pendant qu'on ressent de l'indignation pour le résultat de la votation"

(PV de la séance de l'AGSF du 20 octobre 1921 et de l'Assemblée Générale de l'AGSF du 7 novembre 1921).

Retardée par la pétition fédérale de 1928-1929 portant sur le suffrage féminin, l'AGSF n'étudie qu'en 1932 la possibilité de lancer une seconde initiative réclamant les droits politiques intégraux.



L'AGSF repart donc en campagne attirant l'animosité de certaines... comme l'illustre cet extrait d'article paru dans la Tribune le 24 juin 1937, signé M. X., homme de bon sens.



### **"Au nom d'un groupe de femmes antiféministes à outrance"**

Une lectrice m'adresse une protestation contre l'apostolat de Mlle E. Gourd qui, estime-t-elle, s'arroge abusivement le droit de parler au nom des femmes dans la campagne à laquelle elle préside pour l'octroi des droits politiques aux femmes. Nous voulons vous faire savoir, Monsieur, que toutes les femmes ne sont pas de l'avis de Mlle Gourd: bien au contraire, et bien loin de là! Je suis l'écho d'un groupe important de femmes qui, soucieuses de la paix dans leur ménage, ne veulent en aucun cas s'occuper de politique. Une femme d'intérieur a d'autres devoirs à remplir, ainsi que la jeune fille, et pas de temps à perdre. La politique, laissons-la à ces Messieurs! La vraie et la bonne politique qu'une femme doit cultiver, c'est l'accord dans le ménage. Recevoir son mari avec le sourire, égayer autant que possible son intérieur, préparer de bons petits déjeuners et non alimenter des discussions politiques qui n'amèneraient que brouilles et divorces.

Les femmes qui pensent cela avec moi sont légion... Ne pas oublier que le vote féminin serait un immense danger pour Genève; La femme d'un certain rang ne voterait pas; les ouvrières d'usines amèneraient en masse de l'eau au moulin socialo-communiste. Nous avons actuellement un gouvernement très honorable, en qui nous avons toute confiance: pourquoi risquer autre chose? D'autre part, dire que dans tous les autres pays, les femmes votent, c'est négliger ou ne pas vouloir se rappeler que ce n'est pas le cas en Italie et en France. Et où elles votent, en Allemagne par exemple, que l'aveu de puérilité que la non-publication des tableaux électoraux qu'elles ont obtenue afin de ne pas avoir à faire la confiance forcée de leur âge!... Nous vous demandons, Monsieur, de prendre notre parti. (...)"

ACG, archives privées 100.S.2

Et Emilie Gourde de répondre:

"Je voudrais d'abord beaucoup remercier M. X... homme de bon sens, d'avoir, tout en reproduisant une lettre d'"un groupe de femmes antiféministes à outrance" tenu à marquer l'inéluctable et logique justice du principe du suffrage féminin, puisque c'est de principe incontestable qui donne sa valeur essentielle à notre revendication.

Revendication que nombre de femmes ne formulent pas en même temps que nous, ni de la même façon, cela est certain. Mais encore une fois, pourquoi toutes les femmes seraient-elles taillées et cousues sur le même patron, alors que tant de nuances différencient entre eux les hommes, leurs frères ? Aussi ne nous arrogeons pas du tout, comme on nous le reproche, le droit abusif de parler en leur nom à toutes: nous essayons seulement de nous faire le porte-parole de celles, bien plus nombreuses qu'on ne le croit communément, qui désirent ce droit, en plus de son principe de justice, pour une foule de raisons pratiques, morales, sociales ou économiques.

La pétition fédérale suffragiste d'il y a dix ans n'a-t-elle pas été signée en quelques mois, dans le canton de Genève seulement, par plus de 15'000 femmes ? et dans toute la Suisse par plus de 17'000 ? et les manifestations masculines sont-elles si nombreuses qui recueillent pareils chiffres de voix sans opposition ? Au reste, rien n'obligera ces dames "antiféministes à outrance" à voter si elles n'y tiennent pas, alors que, maintenant elles contribuent à nous en empêcher, nous qui le désirons. C'est

pourquoi il nous paraît que la "question plébiscitaire préjudiciable" soulevée par M. X... est déjà toute réglée.

Pouvons-nous encore prier, par son intermédiaire, sa correspondante antiféministe de nous faire connaître sur quelles précisions elle base son affirmation que, dans l'Allemagne républicaine et libérale de Weimar, les femmes auraient refusé d'indiquer leur âge sur les tableaux électoraux ? Nous avons en effet connu dans ce temps-là nombre de femmes électrices, conseillères municipales, députées, membres de Diètes ou de parlements d'Etats, nous avons eu sous les yeux force

statistiques électorales établies avec toute la "Gründlichkeit" germanique, et n'avons jamais entendu mentionner ce fait qu'il nous intéresserait de connaître avec plus de détails. D'ailleurs, nous ne prétendons nullement que, lorsque les femmes voteront, elles deviendront toutes des anges, et réaliseront par là le paradis sur la terre ! Ce serait

trop beau, et il faut beaucoup plus simplement s'attendre à ce que, comme cela se passe déjà dans plus de cinquante pays, le vote des femmes devienne, en très peu de temps, chose si normale et naturelle que, relisant les polémiques auxquelles il a donné lieu, on s'étonnera avec un sourire que certaines s'en soient forgé pareil épouvantail.

E. Gd.

(AEG, archives privées 100.5.2)





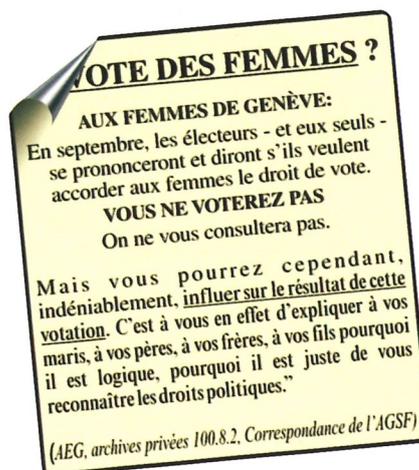
## LA TROISIÈME VOTATION POPULAIRE de 1946

Pour cette 3<sup>ème</sup> votation, découlant de l'initiative du Parti du Travail, l'AGSF constitue en juin 1946 un comité chargé de l'organisation d'une campagne (tracts, affiches, conférences). Le suffrage féminin devient alors un véritable sujet d'actualité.

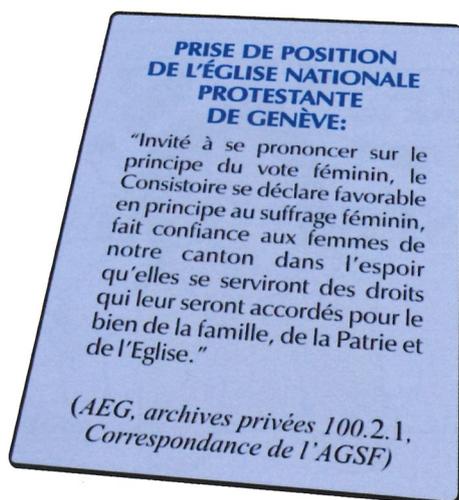
*"On en parle beaucoup, on en discute comme si c'était une nouveauté, comme si le droit de vote féminin n'était pas acquis dans les deux mondes, depuis longtemps. (...) En 1945, les derniers bastions sont tombés, sauf en Suisse, qui reste splendidement seule dans son isolement et discute encore du suffrage féminin comme si c'était une nouveauté (...) "* S.F.

(AEG, archives privées 100.8.2, Correspondance de l'AGSF)

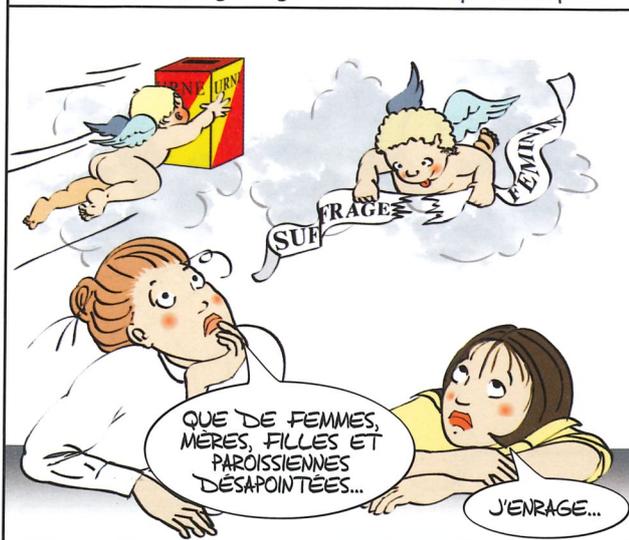
La campagne vise à convaincre les hommes de voter en faveur du suffrage féminin, mais également de convaincre les femmes de leur pouvoir d'influence:



L'Eglise catholique et l'Eglise nationale prennent enfin position pour le suffrage féminin !



Le 29 septembre 1946, 14'065 Genevois refusent aux Genevoises le suffrage intégral contre 10'925 qui étaient pour.



Les réactions dans la presse ne se font pas attendre. Dans le journal "La Suisse" du 30 septembre 1946, des analyses...

## La Suisse

"A quoi faut-il attribuer ce nouvel échec ? L'électeur masculin (...) est instinctivement porté à voter "non". Il ne s'agit pas tant, chez lui, d'une réaction égoïste, comme on l'en a accusé à tort, que du désir de voir chacun dans la vie assumer les responsabilités qui lui sont propres : à la femme, les problèmes du foyer; aux hommes, les affaires publiques. (...)"

(AEG. Archives privées, AGSF, coupures de presse, 100.12.(7))

Ou encore des commentaires dont celui de Mme Adèle Bondallaz, Présidente de l'AGSF:



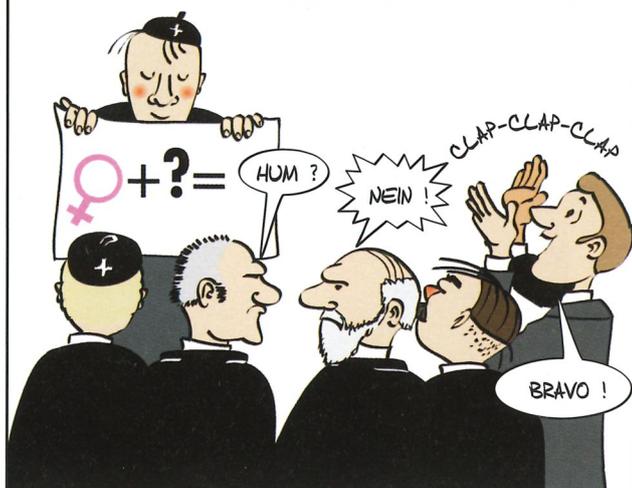
\* AEG. Archives privées, AGSF, coupures de presse, 100.12.(7)

## LA CONSULTATION DES FEMMES ET LA QUATRIÈME VOTATION POPULAIRE de 1952 et 1953

Un des arguments centraux des détracteurs du droit de vote des femmes est que celles-ci ne désirent pas vraiment ce droit. Pourquoi ne pas les consulter pour en avoir le coeur net ?

A la tête de l'AGSF, Emma Kammacher qui occupera la fonction de Présidente de 1947 à 1955 après y avoir été secrétaire auprès d'Emilie Gourd.

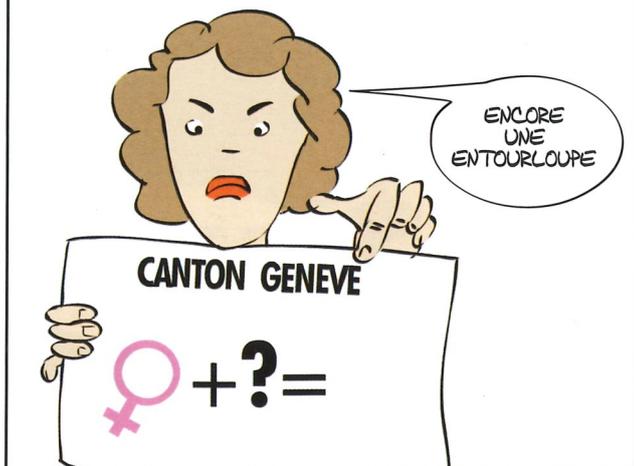
L'idée d'une votation consultative des femmes, sans aucune valeur juridique, est d'abord présentée par le Conseil fédéral pour le territoire, mais le Conseil national refuse.



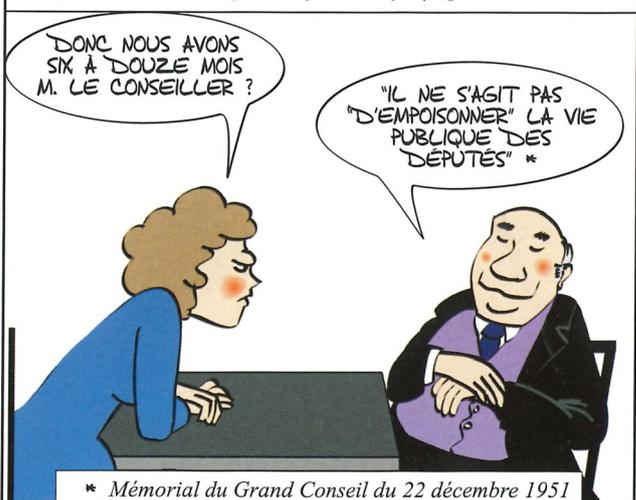
L'idée est reprise en 1951 pour Genève et acceptée par le Grand Conseil: rendez-vous les 29-30 novembre 1952.



Les sociétés féminines sont opposées à l'idée d'une consultation des femmes. Le droit de vote devrait être accordé aux femmes même si une minorité d'entre elles le demandent.



Les femmes s'assurent donc que cette consultation se fasse de la même manière que des votations officielles et dans un délai leur permettant de s'organiser pour une propagande.



La propagande de l'AGSF se déroule comme d'habitude. Un comité d'action est également formé.



Une permanence est mise en place en 1952 au 7, place de la Fusterie, pour répondre et informer les femmes sur cette consultation.

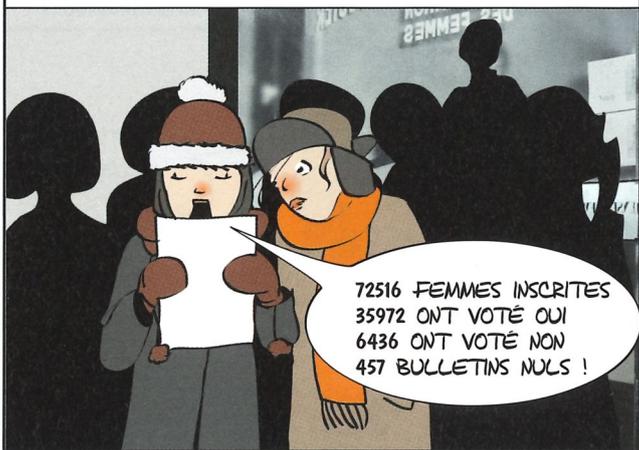


Cette permanence est une "boutique sans chauffage et presque sans aération. (...) Du 27 octobre au 29 novembre, 19 dames dévouées se relayèrent chaque jour (...) en se gelant consciencieusement les pieds".

(AEG, archives privées 100.3.5)



Le 29-30 novembre 1952, les résultats:



Le taux de participation est de 58%, ce qui est élevé pour la Suisse.

Différents partis politiques décident alors de proposer au Grand Conseil de modifier l'art. 21 de la Constitution genevoise. En avant pour une nouvelle votation !



Le 6 juillet 1953, c'est la déception:



Le taux de participation est de 52.6%.

Le lendemain de la votation la ville est placardée: "36'000 femmes demandent leurs droits civiques, 18'000 hommes les leur refusent. Les femmes de Genève protestent contre cette injustice. Elles remercient les 13'500 électeurs qui leur font confiance. Elles rejettent d'avance toute demi-mesure destinée à ajourner la reconnaissance complète de leurs droits. Elles poursuivent la lutte."

(AEG, archives privées, 100.3.6)



## LA 5<sup>ème</sup> VOTATION POPULAIRE de 1959

Werner Kägi, Professeur de droit constitutionnel à Zurich, rédige, à la demande de l'Association Suisse pour le Suffrage Féminin, une expertise destinée au Conseil Fédéral sur le droit de la femme suisse à l'égalité politique. Sur cette base, le Conseil fédéral publie le 22 février 1957 un message à l'Assemblée fédérale sur l'introduction du droit de vote et d'éligibilité pour les femmes en matière fédérale.

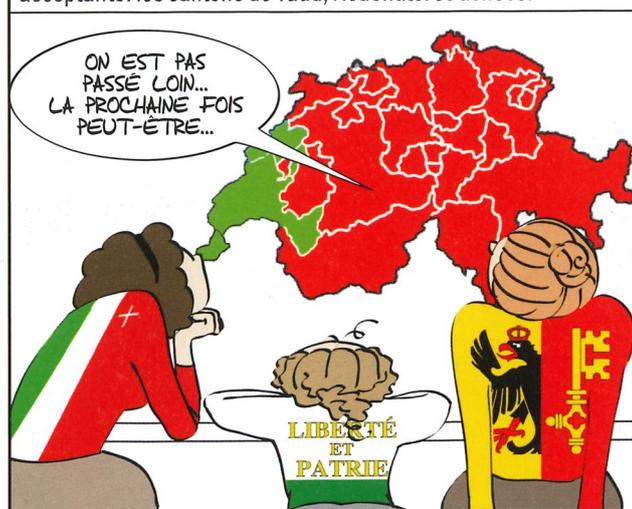
Le 13 juin 1958:



Le 1<sup>er</sup> février 1959, pour la première fois, l'ensemble des hommes du pays doit se prononcer sur la question.



Refus par une majorité de 69%. Seuls les trois cantons protestants de Suisse romande ont donné une majorité acceptante: les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève.



Au vu de ces résultats, trois députés du Grand Conseil genevois déposent le 18 février 1959 trois projets de loi visant à instaurer les droits politiques féminins.



L'un d'entre eux note, lors de la séance du 6 mars 1959, que :



\* Mémorial du Grand Conseil du 6 mars 1959

# L'INTRODUCTION DES DROITS POLITIQUES DES FEMMES GENEVOISES

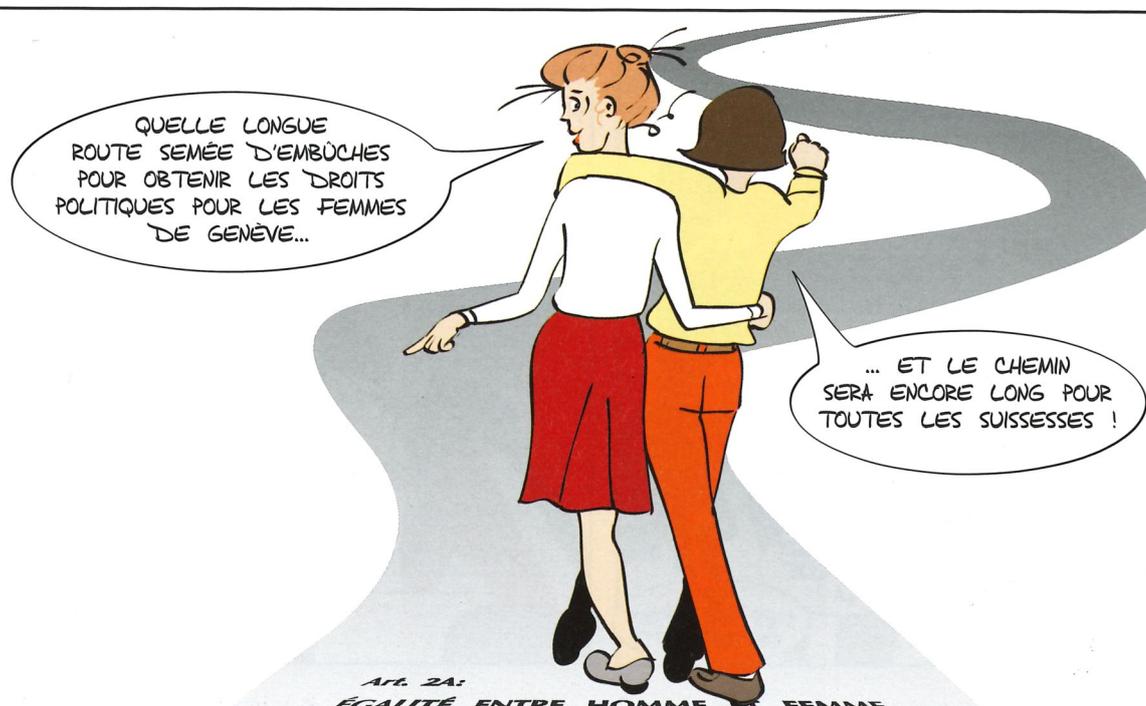
Le 6 mars 1960, après les cantons de Vaud et Neuchâtel, les Genevois accordent aux Genevoises le droit de vote et d'éligibilité sur le plan cantonal avec 55,4% de oui.

L'article de la Constitution genevoise relatif aux droits politiques des femmes est le suivant :

## **Art. 2A: ÉGALITÉ ENTRE HOMME ET FEMME**

**1. L'homme et la femme sont égaux en droits**

**2. Il appartient aux autorités législatives et exécutives de prendre des mesures pour assurer la réalisation de ce principe, et aux autorités judiciaires de veiller à son respect.**



**Art. 2A:  
ÉGALITÉ ENTRE HOMME ET FEMME**

*1. L'homme et la femme sont égaux en droits*

*2. Il appartient aux autorités législatives et exécutives de prendre des mesures pour assurer la réalisation de ce principe, et aux autorités judiciaires de veiller à son respect.*

De Marie Goegg-Pouchoulin au 6 mars 1960, près de cent ans ont passé. Cent ans de féminisme sans lequel les Genevoises n'auraient pas obtenu ces droits fondamentaux.

Les Neuchâteloises, Vaudoises et Genevoises ont obtenu ce "privilège", mais pas les autres Confédérées.

Ce n'est qu'en 1971, que la Suisse octroiera à l'ensemble de ses Confédérées leurs droits politiques, les reconnaissant enfin comme des citoyennes à part entière au niveau fédéral.

Les Appenzelloises Rhodes-Intérieures devront tout de même attendre encore près de vingt ans avant d'obtenir leurs droits, c'est-à-dire jusqu'en 1991, et ce... sur décision du Tribunal fédéral !